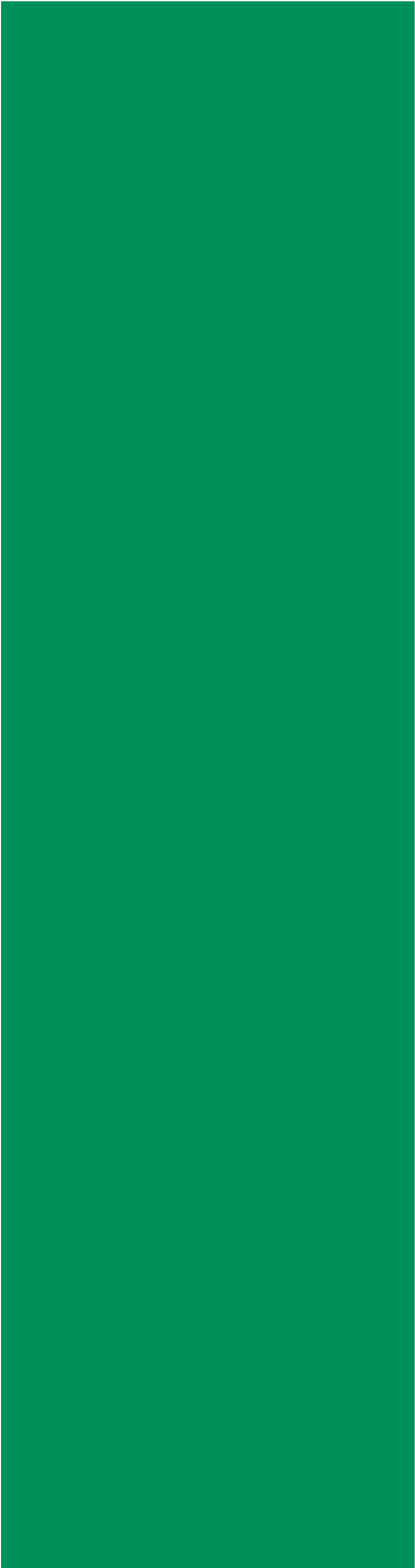




LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Rapport annuel au 31 Décembre 2024

Société de gestion : La Financière Responsable

Siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
----------------------------------	---

Comptes annuels

Bilan actif	37
Bilan passif	38
Compte de résultat	39

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	41
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	42
Règles et méthodes comptables	48
Evolution des capitaux propres	53
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	54
Ventilation de l'actif net par nature de parts	55
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	56
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	57
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	58
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	59
Exposition directe sur le marché des devises	60
Exposition directe aux marchés de crédit.....	61
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	62
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	63
Créances et dettes : ventilation par nature.....	64
Frais de gestion, autres frais et charges	65
Engagements reçus et donnés.....	66
Autres informations	67
Détermination et ventilation des sommes distribuables	68
Inventaire.....	80
Inventaire des opérations à terme de devises.....	83
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	84

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	86
Synthèse de l'inventaire	87
Annexe	88

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

1. Bilan des évolutions administratives du FCP
2. Bilan des performances 2024
3. Gestion du portefeuille au cours de l'exercice 2024
4. Quelles perspectives pour 2025 ?

Annexes 1 et 2 : Valeurs entrées et sorties du portefeuille LFR EDD au cours de l'année 2024.

Entrées EDD en 2024	Sorties EDD en 2024
Alfen NV	Alfen NV
ASM International N.V.	Iberdrola SA
bioMerieux SA	JCDecaux SE
Danieli & C.Officine Meccaniche SPA	Siemens Healthineers AG
Elis SA	
ERG S.p.A.	
Gerresheimer AG	
Iberdrola SA	
Lonza Group AG	
MERLIN Properties SOCIMI, S.A.	
Sage Group plc	
SAP SE	
SPIE SA	

Annexe 3 : Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA.

Annexe 4 : Méthode de calcul du risque global de l'OPC¹.

Annexe 5 : Part des revenus éligibles à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code général des impôts.

Annexe 6 : Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères dits « ESG ») et mise sous surveillance de valeurs.

Annexe 7 : Renvoi au site internet pour précisions concernant la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent des services (sélection des intermédiaires).

Annexe 8 : Politique en matière de rémunération.

Annexe 9 : Informations relatives au règlement SFTR.

Annexe 10 : Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

¹ Organisme de Placements Collectif

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

1. Bilan des évolutions administratives du FCP

Pro memoria : en application du Règlement Européen (UE) 2019/2088 dit *Sustainable Finance Disclosure Regulation* – SFDR du 10 mars 2021, La Financière Responsable a constaté que le **FCP répond à la définition de l'article 9** dudit règlement et fait ainsi évoluer sa classification en 2023.

Le FCP répond à ce titre à la définition de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR sur la prise en compte des **aspects extra-financiers** dans les investissements : selon sa définition, il s'agit d'un **produit financier qui a pour objectif l'investissement durable et recherche par conséquent à contribuer positivement sur les aspects de durabilité**, qu'ils soient **environnementaux ou sociaux**, toujours dans une perspective de performance financière.

Il vise à **réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental et social**, tout en intégrant le respect des **droits de l'Homme et la lutte contre la corruption** dans les décisions d'investissement.

- Dans le cadre de son **approche extra-financière**, La Financière Responsable intègre dans ses décisions d'investissement **les risques liés à l'investissement durable**. La société de gestion s'engage sur un **objectif minimal de 100% de réalisation d'un investissement durable** en matière environnementale et sociale tels que définis dans l'annexe de son Prospectus dédiée aux aspects extra-financiers du processus d'investissement et prévue par le Règlement SFDR.
- La Financière Responsable prend également en compte les **principales incidences négatives** (*principal adverse impacts* « PAI ») sur **les facteurs de durabilité** dans la gestion du FCP, en appliquant son **processus d'Analyse Intégrale – Integral Value Approach IVA®** dans le cadre de son approche d'investissement durable.
- L'**analyse des aspects extra-financiers** vise notamment à identifier les risques de durabilité des émetteurs dans l'univers d'investissement mais également à limiter les risques que font passer les émetteurs sur leur environnement (**principe de double-matérialité**), par la prise en compte des Principales Incidences Négatives (« PAI »).
- En outre, La Financière Responsable s'est engagée à se conformer avec les exigences de transparence des Règlements SFDR et Taxonomie, dans les délais fixés par les instances de régulation.

LFR Euro Développement Durable ISR est un fonds constitué d'une sélection d'entreprises européennes cotées (minimum 90% de l'actif net) dont l'objectif est de contribuer au développement d'entreprises responsables. A ce titre, il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un **objectif environnemental** : 100% dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE. Aussi, il réalise un minimum d'investissements durables ayant un **objectif social** : 100%.

Les documents réglementaires mis à jour sont disponibles sur le site internet de La Financière Responsable, à la page dédiée à LFR Euro Développement Durable ISR, y compris l'**Annexe III** d'informations pour les produits financiers visés par l'**Article 9** :

<https://www.la-financiere-responsable.fr/lfr-euro-developpement-durable-isr/>

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

2. Bilan des performances 2024

En 2024, le FCP LFR Euro Développement Durable ISR affiche les performances suivantes par part :

Parts du fonds LFR EDD	Performances 2024	Indice de référence : Euro Stoxx 50 DNR	Ecart de performance Part vs Indice (en points de base)
E - FR0013143203	-2,02%	11,01%	-1303,00
GP - FR0010585307	-2,08%		-1309,00
I - FR0010526079	-2,62%		-1363,00
L - FR0011802685	-1,83%		-1284,00
M - FR0010649350	-1,65%		-1266,00
P - FR0010585281	-3,20%		-1421,00

Au 31/12/2024, l'encours sous gestion dans le FCP se situe à 84,10 millions d'euros (€).

Depuis le **31 décembre 2009**, date de mise en place de notre méthodologie actuelle de gestion, le fonds LFR Euro Développement Durable ISR affiche les performances suivantes par part :

Parts du fonds LFR EDD **	Performances depuis le 31/12/09 *	Indice de référence : Euro Stoxx 50 DNR	Ecart de performance Part vs Indice (en points de base)
GP - FR0010585307	103,62%	148,13%	-4451,00
I - FR0010526079	95,46%		-5267,00
M - FR0010649350	151,54%		341,00
P - FR0010585281	81,56%		-6657,00

* Date de mise en place de notre méthodologie actuelle de gestion i.e. 31/12/2009.

** Les parts E (FR0013143203) et L (FR0011802685) ont été lancées **après 2010** et ne sont donc pas visibles dans ce tableau.

Commentaires sur la performance 2024 :

En résumant l'environnement de 2024 :

- Aux **États-Unis**, l'inflation a continué de baisser mais reste au-dessus de l'objectif de 2,0%. La Réserve Fédérale a maintenu une **politique monétaire prudente**, ce qui a freiné les attentes d'un pivot rapide. La **croissance** est restée résiliente grâce à la consommation et au marché de l'emploi.
Les indices finissent l'année avec des performances remarquables : le S&P 500 a progressé de 23,3%, marquant ainsi sa deuxième année consécutive de gains supérieurs à 20,0%. De son côté, le Nasdaq Composite a connu une hausse encore plus significative, avec une augmentation de 28,6%. L'année 2024 a été portée par le secteur de la **technologie** et la thématique de l'**IA**.

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

- En **Europe**, la BCE a adopté des baisses progressives de taux d'intérêt, pour soutenir une économie affaiblie par la hausse des **coûts énergétiques** et un ralentissement de **l'activité industrielle**, notamment en **Allemagne** et en **France**. **L'inflation** est revenue à des niveaux plus stables, mais toujours au-dessus des objectifs de la BCE.
Les indices européens ont souffert de cet environnement. Le Stoxx Europe 600 a connu une progression plus modeste que ses homologues américains, avec une augmentation de 5,9% sur l'année. Le CAC 40, l'indice phare de la bourse française, a connu une année difficile avec une baisse de 2,1% sur l'ensemble de l'année, sa pire performance depuis la crise de la zone euro.
- En **Chine**, Pékin a mis en place des **politiques de relance ciblées**, notamment dans l'immobilier et les infrastructures, mais le pays peine à retrouver les niveaux de croissance pré-pandémiques.
Le Shanghai Composite a montré des signes de reprise, grâce aux mesures de soutien du gouvernement, mais reste sous pression.

Fait marquant pour la stratégie globale d'investissement de LFR : l'arrivée à l'automne 2024 à la **tête de l'équipe de gestion de Steven PREVOST, nouveau CIO**, Responsable des Investissements de LFR. L'occasion d'importants changements d'orientation de portefeuille, qui se reflèteront dans l'allocation à partir du dernier trimestre 2024.

L'analyse des performances de l'année permet d'identifier l'impact de nos choix de gestion, ainsi que les contributions tant « actives » que « passives » des différentes valeurs.

- **Contributions par SECTEURS à la performance de marché en 2024**

Concernant la contribution relative des **17** secteurs à la performance 2024 de l'indice **Eurostoxx 50** :

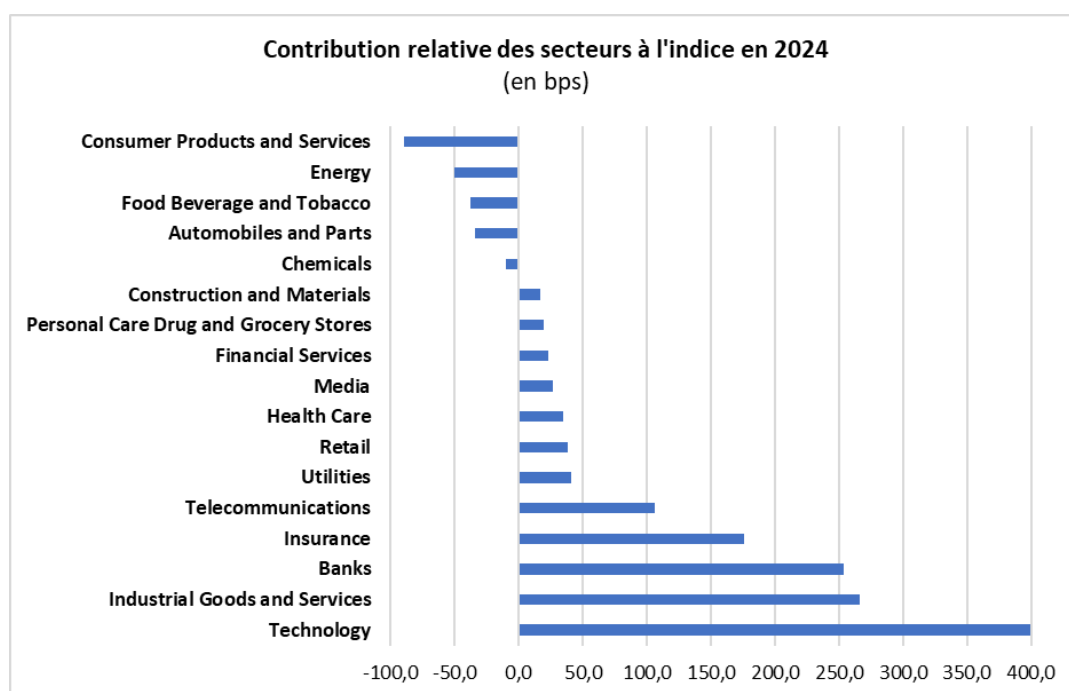
Sur l'ensemble de l'année, la contribution moyenne des secteurs composants à la performance de l'indice s'élève à 69 bps. La majorité des secteurs apporte une **contribution positive**, à l'exception de 5 secteurs :

- **Chimie (-10 bps)**
- **Automobiles & équipements auto (-34 bps)**
- **Produits alimentaires / Boissons (-38 bps)**
- **Energie (-50 bps) et**
- **Biens & Services de consommation (-90 bps)**

Parmi les **meilleurs contributeurs** (en points de base – bps) à cette performance 2024 de l'indice, nous distinguons les secteurs suivants :

- Les **Technologies** (surtout SAP et ASML Holding) avec 399 bps
- Les **Biens & Services industriels** (notamment Schneider Electric et Safran) avec 266 bps
- Les **Bancaires** (portées par UniCredit, Intesa Sanpaolo et Banco Santander) avec 254 bps

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR



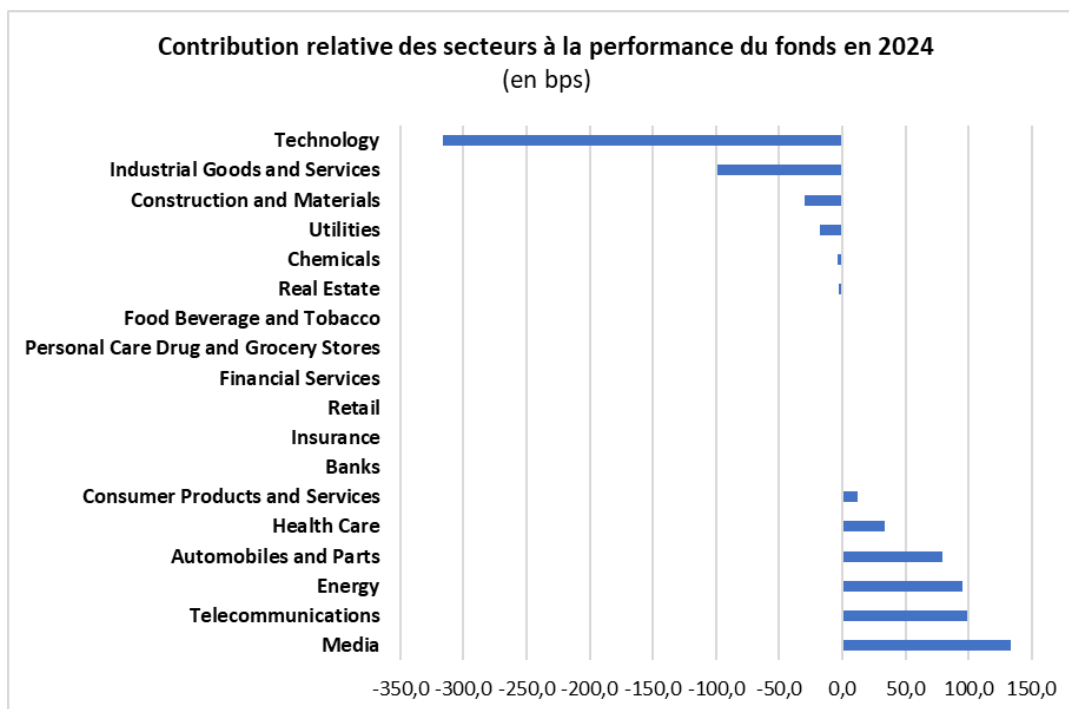
Source : FactSet - 01/2025

Concernant le **FCP LFR Euro Développement Durable ISR** : notons une importante **divergence du périmètre sectoriel**, du fait même de sa construction de portefeuille, notamment les exclusions de l'univers d'investissement et les contraintes spécifiques ESG-ISR. Comparé à l'indice, son allocation inclut seulement **12 secteurs investis** (dont 11 en commun avec l'indice) : parmi eux, la moitié apporte une contribution positive à la performance du fonds sur 2024.

Ainsi, pour le fonds LFR EDD ISR, les plus fortes contributions sectorielles à la **performance de 2024** proviennent de nos **choix de valeurs** dans les secteurs suivants :

- **Médias** (notamment Relx et Publicis) avec 133 bps
- **Télécommunications** (avec Deutsche Telekom comme seul contributeur) avec 99 bps
- **Energie** (avec Technip Energies et Gaztransport & Technigaz) pour 95 bps
- **Automobile & équipements auto** (avec pour seul contributeur Ferrari) pour 79 bps

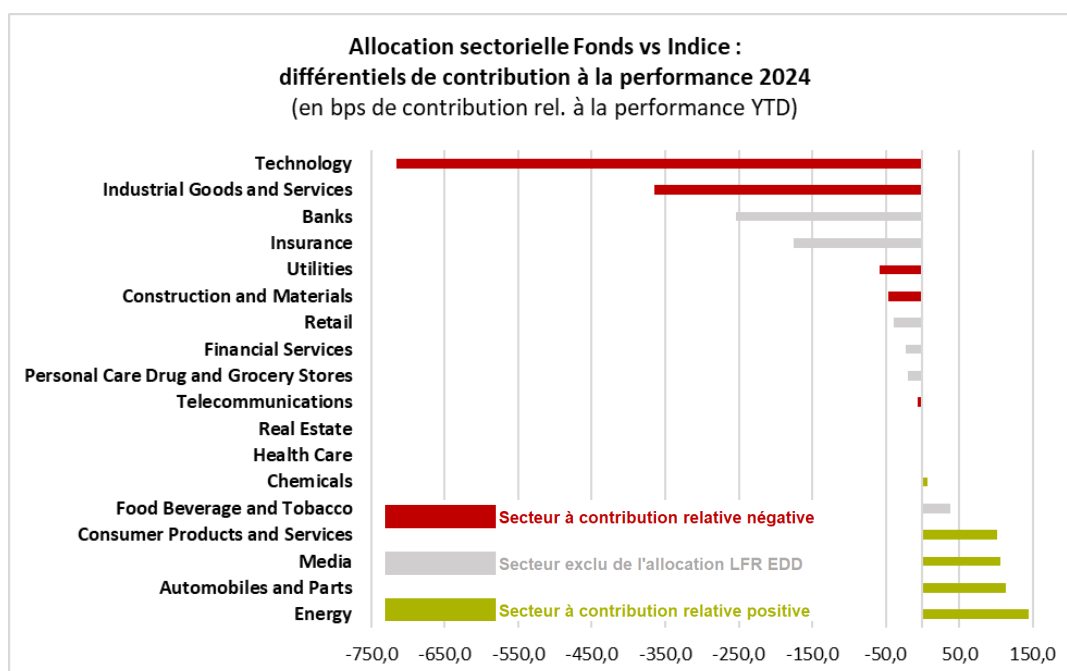
LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR



Source : FactSet - 01/2025

D'autre part, le choix délibéré de l'**absence ou d'exclusion**, via nos contraintes de gestion, de notre allocation sur certains **secteurs**, a pénalisé le fonds sur l'année, comme par exemple :

- Le secteur de l'**Assurance** (porté par Allianz) – sa contribution positive dans l'indice a coûté au fonds quelques 176 bps de contribution relative.
- Notre absence du secteur des **Bancaires** nous prive de 254 bps en relatif.



Source : FactSet, 01/2025

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

▪ Analyse de la SELECTION des VALEURS du fonds en 2024

En matière de sélection de valeurs, les **meilleures contributions** à la performance du fonds sur l'année 2024 sont réalisées par :

- **Relx** (média), en hausse de 24,5% sur 2024
- **Publicis** (média), en hausse de 26,9% sur 2024
- **L'Oréal** (consommation de produits et de services), en baisse de 17,4% sur 2024

Ils contribuent respectivement à la performance relative du Fonds à hauteur de : +67 bps, +66 bps et +66 bps.

A l'opposé, certains choix de valeurs ont **pénalisé** la performance du fonds : tel est le cas de **SAP** (+17,97% en 2024), **Alfen** (-69,98% en 2024) ou **STMicroelectronics** (-45,80% en 2024) qui nous coûtent respectivement 252 bps, 173 bps et 148 bps de contribution relative au FCP.

Par ailleurs, les titres de **l'indice** qui ont bien performé mais qui **n'ont pas été retenus** dans notre portefeuille, représentent un « *manque à gagner* » potentiel à la performance relative du fonds – par exemple : **UniCredit** (-87 bps), **Allianz** (-82 bps) ou **Intesa Sanpaolo** (-73 bps).

L'**absence** de notre portefeuille de certaines valeurs qui performant mal en 2024, et bien présentes dans l'indice, comme **Bayer** (-44 bps), **Stellantis** (-44 bps), **TotalEnergies** (-40 bps), **Kering** (-31 bps) ou **AB InBev** (-28 bps), compense la performance en relatif, à hauteur de 186 bps.

▪ Analyse du taux de rotation du portefeuille en 2024

Le **taux de rotation** du fonds LFR EDD pour l'année 2024 atteint **85%**.

Ce calcul est réalisé à partir de la formule précisée par l'AMF est :
$$\frac{(\text{achats} + \text{ventes}) - (\text{souscriptions} + \text{rachats})}{\text{actif net moyen}}$$

Les montants des souscriptions-rachats sont calculés par LFR hors opérations d'achetés-vendus de clients.

Ce taux élevé reflète **une gestion dynamique du fonds**, visant à ajuster notre portefeuille à un environnement de marché complexe et en constante évolution. En 2024, plusieurs événements clés ont affecté nos performances : des données macroéconomiques peu favorables, une inflation persistante, une baisse des taux plus lente que prévu, ainsi qu'un marché européen bien moins dynamique qu'aux États-Unis.

La **sur-exposition à la France** a particulièrement pesé sur nos performances, en raison des remaniements politiques et économiques qui ont fragilisé le marché français à l'été 2024. De plus, les **tensions géopolitiques croissantes** entre les États-Unis et la Chine, renforcées par les risques de sanctions technologiques et les incertitudes économiques en Chine, ont augmenté la volatilité sur les marchés et nos fonds.

Pour faire face à ces impacts, nous avons décidé de **recalibrer le portefeuille** en réduisant notre **bêta** et en ajustant notre exposition aux secteurs **plus cycliques** de l'économie au Q3 2024.

Ce recalibrage a posé les bases d'une stratégie d'allocation plus adaptée, en lien avec notre scénario économique pour 2025.

Le taux de 85% s'explique par un **repositionnement mesuré et progressif** tout au long de l'année de notre sélection de valeurs, en lien avec notre scénario macroéconomique.

Ainsi, le portefeuille a accueilli plusieurs nouvelles convictions i.e. 13 titres, et inversement 4 valeurs ont été sorties du portefeuille du **FCP LFR Euro Développement Durable ISR** en 2024.

Retrouvez plus d'informations sur les entrées / sorties dans les **Annexes 1 & 2**.

Pour rappel, le taux de rotation 2023 s'établissait à 69%, vs 56% en 2022, 39% en 2021 et 49% pour 2020.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

3. Gestion du portefeuille au cours de l'exercice 2024

En résumant le contexte global de 2024, trois sujets principaux ont impacté négativement les marchés actions européens au cours de l'année :

- le ralentissement économique, avec l'absence de la thématique de l'Intelligence Artificielle (IA) ou la dépendance économique à la Chine...
- les tensions politique internes, exacerbées par l'instabilité en France, avec une crise politique inédite sous la Cinquième République, sur fond de crise sociale et de forte inflation ; les élections anticipées en Allemagne etc.
- les tensions géopolitiques externes (menaces de droits de douane de Donald Trump, conflits Russie-Ukraine et au Proche-Orient).

Dans ce contexte, **La Financière Responsable** a poursuivi en 2024 son objectif d'ISR, avec un processus d'investissement solide et cohérent, privilégiant **une approche prudente et opportuniste**, toujours dans l'intérêt de nos clients. Les évolutions réglementaires (notamment le Règlement **SFDR** et la préparation du passage à la **Version 3 du Label ISR**) nous ont permis de renforcer la transparence et la mise en place de standards normatifs soutenant l'affirmation de modèles et des méthodes ISR aboutis.

Concernant **la politique de gestion** de l'équipe d'investissement, en suivant le fil de nos décisions de gestion en 2024, nous pouvons résumer l'année comme suit :

Début 2024, nous avons profité de la baisse du marché sur la première partie du mois pour renforcer nos positions, en amont des publications de résultats sur certaines de nos convictions telles que LVMH (+0,5%), Alten (+0,2%) et Publicis (+0,2%). En fin de mois nous avons également renforcé L'Oréal (+0,4%), en anticipation d'une bonne publication début février.

A l'inverse, nous avons pris des bénéfices sur les entreprises ayant bien performé ces derniers mois, à savoir ASML (-1,0%), GazTransport et Technigaz (-0,3%), Deutsche Telekom (-0,2%) et Safran (-0,2%). La part des liquidités dans le fonds début 2024 se situait à 0,32%, en anticipation d'un environnement globalement favorable en 2024.

En **février**, nous avons renforcé JCDecaux (+0,4%) et Publicis (+0,3%). Nous avons introduit Alfen ce mois-ci (2,0%) et ASM International (0,5%) au sein du portefeuille. A l'inverse, nous avons pris des bénéfices sur les entreprises ayant bien performé ces derniers mois, à savoir ASML (-0,5%), BE Semiconductor (-0,5%), Capgemini (-0,5%), Schneider Electric (-0,5%), LVMH (-0,5%) et RELX PLC (-0,25%), ainsi que sur Iberdrola (-0,75%).

En **mars**, nous avons décidé de prendre des bénéfices sur des valeurs qui ont atteint des points hauts depuis le début de l'année telles que Ferrari, Hermès, EssilorLuxottica ou Safran. Avec les liquidités générées, nous avons renforcé notre position sur des valeurs cycliques offrant un potentiel de hausse, telles qu'ASM International, Vinci ou Carel, dont les valorisations semblent attractives.

En **avril**, nous avons décidé de prendre des bénéfices sur des valeurs qui ont atteint des points hauts depuis le début de l'année, telles que Publicis, Michelin, ou encore Safran. Et nous avons également décidé de sortir deux dossiers des portefeuilles : JCDecaux et Iberdrola. Ces ventes nous ont permis de financer le renforcement de nos plus fortes convictions : ASM International, ASML et LVMH. Enfin, nous avons profité de la faiblesse du titre Alfen pour augmenter la position en fin de mois.

En **mai**, nous avons renforcé quelques-unes de nos convictions telles que GazTransport & Technigaz (+1,0%), Capgemini (+0,9%), ou encore ASML (+0,6%). A l'inverse, nous avons également pris des bénéfices sur Siemens Healthineers (-0,5%) et sur les valeurs du luxe qui ont bien performé, telles qu'Hermès (-0,3%) ou Ferrari (-0,2%).

A mi-2024, nous renforçons BE Semiconductor (+0,15%), Carel (+0,2%), Technip Energies (+0,3%), et Publicis (+0,06%). A l'inverse, nous avons décidé de solder notre position sur Siemens Healthineers, le titre ne présentant plus selon notre analyse de potentiel de hausse significatif. Nous avons également pris des bénéfices sur des valeurs qui ont bien performé, telles qu'ASM International (-0,4%), Novo Nordisk (-0,4%) ou Michelin (-0,2%). Compte tenu d'un environnement moins porteur pour la demande de produits de luxe en Chine et aux USA, nous décidons de réduire notre position en LVMH (-2,2%). Nous prenons également des bénéfices sur Hermès (-0,4%) mais nous maintenons toujours une position active sur le titre. Fin juin 2024, nous conservons un volant de liquidités à hauteur de 5,41%.

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Par la suite, en **juillet** : malgré les défis rencontrés par BESI et STM, la baisse de leurs cours n'entame pas notre conviction à long terme dans ces entreprises. Les fondamentaux solides et les perspectives de croissance sur la durée restent inchangés. Nous voyons dans cette correction une opportunité pour renforcer nos positions en rachetant ces titres, convaincus de leur potentiel de rebond et de leur capacité à générer de la valeur sur le long terme. Nous avons pris des bénéfices sur plusieurs dossiers qui ont bien performé depuis le début de l'année, notamment Deutsche Telekom ou Interparfums, pour financer nos achats. Et nous avons initié deux nouvelles valeurs en portefeuilles : SPIE et Ellis.

Les défis rencontrés à l'**été 2024** sur certains titres ne remettant pas en question nos convictions, nous n'avons ni allégé ni renforcé de positions sur le fonds pendant le mois d'août.

En **septembre**, nous avons allégé certaines de nos positions, afin notamment de réduire l'exposition du fonds aux secteurs des semiconducteurs, de l'auto et de l'industrie.

Comme précisé, l'arrivée du nouveau CIO de LFR à l'automne 2024 a donné l'occasion d'une refonte stratégique des portefeuilles, avec l'implémentation d'importants changements d'allocation : à partir d'**octobre 2024** nous avons réduit nos expositions aux entreprises positionnées sur des marchés finaux à risque en cette fin d'année : risques liés à la Chine (automobile, industrie et luxe), les semiconducteurs, les secteurs cycliques européens (construction) et l'exposition France. Nous avons augmenté notre poche de liquidité et réinvesti ces ventes en partie sur des titres plus défensifs (utilities, télécoms ou services professionnels). Au cours du mois d'**octobre**, nous avons racheté des titres pour lesquels nous anticipions une volatilité accrue, et qui rassurent sur leurs perspectives 2025.

En amont de la période de publications de résultats d'octobre, nous avons ainsi procédé à une série de **changements dans l'allocation du portefeuille visant à réduire le risque sur** : la France concernant la thématique budgétaire, le cycle en Europe (industrie et construction), la consommation chinoise de luxe et les risques inhérents à l'industrie automobile provoqués par le ralentissement des ventes de véhicules électriques. Ces ventes ont été effectuées au profit de titres **plus défensifs**.

En **novembre**, nous avons maintenu cette approche prudente sur les sujets abordés ci-dessus, avec un **changement de vue notable**. La série de stimuli annoncée et les premières données économiques positives nous rendent prudemment optimistes sur un creux de cycle d'activité et de consommation en Chine. Nous nous repositionnons sur des titres comme LVMH ou L'Oréal. Nous augmentons également notre exposition aux Etats-Unis avec l'entrée en portefeuille de Sage Group, dont 50% du chiffre d'affaires est réalisé aux Etats-Unis. Nous maintenons notre vue prudente sur le cycle en Europe, en réduisant nos expositions sur Carel, Michelin, et SPIE. Enfin, nous continuons la construction de notre position en Danieli.

Enfin, début **décembre**, nous avons réduit nos positions à risque concernant la thématique budgétaire française (Saint-Gobain, Vinci, SPIE et Elis). Nous avons pris des bénéfices sur les titres BESI et Technip Energies suite à leurs bons parcours. Nous profitons des réactions de marché excessives sur CagriSema pour nous repositionner en titres Novo Nordisk et continuer la construction de notre position en Gerresheimer. Enfin, nous renforçons GTT suite à la faiblesse de son parcours.

A fin 2024, la part des **liquidités** dans le fonds **LFR Euro Développement Durable ISR** se situait à 2,03%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

4. Quelles perspectives pour 2025 ?

Comment abordons-nous cette année 2025 ?

La thématique géopolitique est dominante en ce début d'année ...

Trump 2.0 : le retour de la volatilité ?

La politique économique de Trump se résume en **deux programmes** : **le soutien direct à l'économie et la hausse des droits de douane**. Pour le premier, le futur président prévoit : une prolongation de la réforme fiscale de 2017, avec des baisses d'impôts supplémentaires pour les entreprises et les consommateurs, des dépenses publiques importantes et une déréglementation dans divers secteurs, incluant l'énergie, avec une politique axée sur le développement de l'extraction de ressources naturelles.

Pour le second : une augmentation des droits de douane sur les importations chinoises jusqu'à 60% et la mise en place de droits de douane universels entre 10% et 20%. Pour rappel, lors de son 1^{er} mandat, les droits de douane sur les importations chinoises ont été **graduellement positionnés à 20%**, sur toute la longueur du mandat, **sans hausse brutale**, et en-dessous des niveaux communiqués. Il y aura donc de la volatilité liée à ces annonces, mais peu de chance que le président exécute ce plan d'un seul effort, sans quoi la Chine pourrait répliquer.

Ces droits de douane pourraient pénaliser les secteurs européens exportateurs, tels que l'automobile, la chimie et les biens d'équipement. Ces secteurs sont peu représentés dans les fonds LFR aujourd'hui. Nous privilégions davantage les entreprises dont le chiffre d'affaires américain est généré directement sur le sol américain, bénéficiant du premier axe et évitant le second.

2025, le réveil économique de la Chine ?

Depuis septembre 2024, la Chine a déployé une série de mesures pour **stimuler** son économie et renforcer la demande intérieure : **assouplissement monétaire** (réduction du ratio de réserve de 0,5 point de pourcentage et baisse des taux), soutien au secteur **immobilier** (réduction des taux d'intérêt des prêts hypothécaires existants, baisse du besoin en apport pour les primo-accédants), stimulus **budgétaire** (émission d'obligations souveraines spéciales), soutien aux gouvernements **locaux** et incitations **fiscales** (réductions d'impôts et subventions)...

Sceptiques dans un premier temps, les économistes apparaissent de plus en plus enclins à trouver ces **mesures pertinentes**, à mesure que les données économiques s'améliorent : les indices **PMI** se maintiennent au-dessus de 50, avec une **hausse des prix du logement** (prix moyen des logements neufs dans 100 grandes villes à +0,37 % sur le mois de déc. 2024 vs. +0,36% en nov. 2024, selon le cabinet de recherche immobilière China Index Academy). La **bonne santé du secteur immobilier** chinois est la clef de voûte de la reprise économique chinoise : il est estimé que **70% du patrimoine des chinois est investi en actifs immobiliers**. Une stabilisation voire une reprise des prix permettront aux consommateurs de retrouver **confiance et visibilité**, dans un environnement économique où l'état met en place des incitations fiscales.

Ces nouvelles sont évidemment positives pour les entreprises exposées à la thématique de **consommation** chinoise en Europe, notamment le **luxe**.

Nous attendions une amélioration des fondamentaux en Chine, suite aux multiples annonces de soutien à l'économie, raison pour laquelle nous avons augmenté le poids du luxe dans nos fonds le mois précédent. L'amélioration graduelle des fondamentaux économiques de la Chine est pour nous la thématique de gestion la plus solide à envisager en 2025, et ce malgré la politique douanière de Donald Trump.

Le conflit Russie-Ukraine : la troisième dernière année ?

En 2024, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a connu plusieurs développements majeurs :

Offensive de Koursk (première opération militaire étrangère sur le sol russe depuis la Seconde Guerre mondiale), avancées russes dans l'est de l'Ukraine (Novohorodivka, Krasnohorivka et Vuhledar) et attaques sur Kiev (décembre 2024). Les membres de l'OTAN ont engagé plus de 20 milliards d'euros en aide militaire à l'Ukraine au cours du premier semestre 2024, avec un objectif de **40 milliards d'euros sur l'année**, inauguré une nouvelle base antimissile en Pologne, réaffirmé leurs soutiens à l'Ukraine.

Dans une interview de mai 2023, Donald Trump déclare qu'il pourrait régler le conflit russo-ukrainien **en une journée** s'il était réélu... En décembre 2024, il exprime son opposition à l'emploi par l'Ukraine de missiles de longue portée américains en territoire russe, et appelle à un **cessez-le-feu immédiat et à des négociations** pour mettre fin au conflit en Ukraine, soulignant les pertes humaines inutiles.

Bien qu'il soit impossible d'anticiper une fin de conflit à court terme, Donald Trump semble moins enclin à fournir autant d'aide logistique et militaire à l'Ukraine que l'administration Biden, et met davantage en avant le besoin de négociation. Un cessez-le-feu apparaît comme plausible, et serait un véritable changement dans la perception de l'Europe par les marchés.

La politique en Europe : un retour possible de la stabilité ?

Le 16 décembre 2024, Olaf Scholz a sollicité un vote de confiance au Bundestag, qu'il a perdu, ouvrant ainsi la voie à des **élections anticipées** en **Allemagne**. Fin 2024, le président Frank-Walter Steinmeier a officiellement dissous le Bundestag et fixé les élections législatives anticipées au 23 février 2025. Les enquêtes d'opinion placent l'**Union chrétienne-démocrate (CDU)** de Friedrich Merz en tête avec environ 31%-33% des intentions de vote, suivie par l'Alternative pour l'Allemagne (AfD) à 17-19%, le SPD d'Olaf Scholz est en 3^e position à 15%-18%. Les Verts (11%-14% des intentions de votes) ont désigné Robert Habeck comme candidat officiel et affichent leur volonté de former une coalition avec la CDU, favorite actuelle des sondages.

Une coalition entre ces deux partis semble pour le moment être le scénario central, ce qui serait positif pour les marchés, la CDU laissant place à de potentielles réformes de soutiens économiques pour un pays structurellement et conjoncturellement en difficulté. Un sujet à suivre de près, et dont la sortie pourrait se montrer très positive pour l'économie européenne à moyen-terme.

De son côté, en **France**, François Bayrou, récemment nommé Premier ministre, a un agenda chargé en ce début 2025, avec sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, détaillant les priorités et les orientations de son gouvernement. Si nous pouvons avoir quelques espoirs pour la coalition allemande, les récentes évolutions à l'Assemblée Nationale ne peuvent que nous rendre **prudent sur la résolution de l'instabilité politique** du moment. Ce nouveau gouvernement, bien que plus expérimenté, est bien loin de faire l'unanimité.

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Nous maintenons une vue prudente sur nos entreprises française dont une grande partie de l'activité est réalisée sur le territoire national, et privilégions les entreprises plus globales, dans l'attente d'une plus grande stabilité politique. Cette stabilité est cruciale pour la confiance des acteurs économiques en France.

... mais nous ne devons pas oublier les fondamentaux et les marchés

Il y a toujours de la croissance en 2025 en Europe

Les évolutions économiques récentes ont engendré une baisse des estimations de croissance pour l'Europe en 2025. Les économistes anticipent en moyenne **une croissance de 1,0% pour la zone**, compte tenu de ces évolutions. Ce ralentissement économique récent a également permis un **ralentissement de l'inflation**, évolution positive pour les banquiers centraux.

Une année de baisse de taux

La majorité des banques centrales adoptera une **politique d'assouplissement en 2025**. 70% du **financement européen** passe par des prêts bancaires, généralement à court terme. Alors que la BCE poursuit son cycle de baisse des taux, des taux plus bas pourraient stimuler la demande de prêts. Ces cycles de baisses s'accompagnent traditionnellement d'une **amélioration de la confiance des entreprises**, favorable aux indicateurs économiques. Les **actions européennes** ont tendance à bien performer dans cet environnement.

Des salaires réels toujours positifs

Les consommateurs européens continuent de bénéficier d'une **croissance positive** des salaires réels. Contrairement aux États-Unis, les consommateurs de l'UE affichent un **taux d'épargne élevé**. Ainsi, à mesure que la confiance continue de s'améliorer, ils pourraient potentiellement réduire leur taux d'épargne et augmenter leurs dépenses.

Les nouvelles négatives en partie intégrées dans les marchés actions européens

L'année 2024 a été marquée par une **baisse constante des anticipations de bénéfices 2024 et 2025** des entreprises européennes. Le plus gros de cette baisse s'est produit **en amont** des publications du T3, une saison de résultats très volatile. Depuis, nous assistons à une **stabilisation voire reprise des estimations sur l'année 2025**, le consensus des analystes étant allé un **peu trop loin** dans le pessimisme. Cette stabilisation est un facteur de soutien pour les marchés actions européens.

Le marché actions européen n'est pas en surchauffe, et est sous-investi

Contrairement à leurs homologues américains, les marchés actions européens traitent aujourd'hui sur des niveaux historiques **médians**, reflétant une croissance économique modérée sur la zone. Il suffit d'ajouter à cela un **sous-investissement historique** sur la zone, exacerbée par l'arrivée de Donald Trump au pouvoir. Il y a aujourd'hui **beaucoup de négativité intégrée** dans les perspectives européennes, et beaucoup d'optimisme sur le marché américain. Un **regain de visibilité**, ne serait-ce que sur une seule des thématiques discutées ci-dessous, serait suffisante pour entrevoir de *l'upside* sur les marchés actions européens.

En conclusion : nous abordons cette année 2025 avec un optimisme avisé.

Les grandes thématiques macroéconomiques et géopolitiques sont identifiées et intégrées dans notre allocation de portefeuille. En ce début d'année, nous nous montrons prudents sur le cycle et les valeurs dont le chiffre d'affaires est exposé à la France, qui pourraient souffrir d'un manque de confiance. Nous privilégions les entreprises dont l'activité sur le sol américain est importante ; et nous maintenons notre vue optimiste depuis novembre 2024 sur la reprise du momentum économique chinois.

En 2025, nous continuerons de renforcer le portefeuille en thématiques de croissance à long terme, jusqu'ici absentes du portefeuille. En fin d'année, ce fût le cas avec des investissements dans Merlin Properties (foncière positionnée sur la logistique et les data centers), Danieli (fournisseur de matériel pour la production d'acier vert) ou ERG, en qualité de **pure player** des renouvelables.

Achévé de rédiger le 06 janvier 2025.

Principaux mouvements

Principaux mouvements à l'achat en 2024

ISIN	Nom de l'instrument	Quantité	Montant	Devise
DE0007164600	SAP	13 200	2 643 960,00	EUR
NL0012817175	Alfen NV	37 000	2 066 394,50	EUR
FR0012757854	SPIE	56 000	2 038 640,80	EUR
FR0012435121	Elis	90 000	1 883 835,00	EUR
FR0013280286	Biomerieux	17 000	1 805 049,80	EUR
ES0144580Y14	Iberdrola	129 000	1 742 145,00	EUR
FR0011726835	Gaz Transport et Technigaz	7 700	1 027 538,24	EUR
NL0012866412	BE Semiconductor Industries N.V	8 000	993 555,20	EUR
FR0000125338	Cap Gemini	4 700	979 971,15	EUR
CH0013841017	Lonza Group	1 700	952 361,70	EUR*

* Cette opération a initialement été réalisée en francs suisses (CHF), mais le montant a été converti en euros (EUR) selon une convention de taux de change, afin d'assurer l'homogénéité des montants présentés dans le top 10. Cette conversion a été effectuée pour des raisons de comparabilité et de lisibilité.

Principaux mouvements à la vente en 2024

ISIN	Nom de l'instrument	Quantité	Montant	Devise
FR0000121014	LVMH	3 200	2 279 677,44	EUR
ES0144580Y14	Iberdrola	170 000	1 942 471,00	EUR
FR0000077919	JCDecaux	97 000	1 755 913,40	EUR
FR0000125338	Cap gemini	8 310	1 527 793,50	EUR
DE0005557508	Deutsche Telekom	51 000	1 228 125,90	EUR
FR0000125007	Compagnie de Saint-Gobain SA	13 000	1 061 580,00	EUR
IT0005331019	Carel Industries	52 550	1 023 674,00	EUR
DE000SHL1006	Siemens Healthineers AG	19 000	1 005 286,20	EUR
DE0006231004	Infineon	33 000	994 078,80	EUR
NL0012817175	Alfen NV	59 550	993 460,74	EUR

Annexe 1

Valeurs entrées en portefeuille au cours de l'année 2024
Article 33 de l'instruction AMF 2011-19

13 entrées en 2024 :

Alfen NV
ASM International N.V.
bioMerieux SA
Danieli & C.Officine Meccaniche SPA
Elis SA
ERG S.p.A.
Gerresheimer AG
Iberdrola SA
Lonza Group AG
MERLIN Properties SOCIMI, S.A.
Sage Group plc
SAP SE
SPIE SA

Alfen (Février 2024)

Nous avons initié une position sur Alfen. L'entreprise produit et vend des chargeurs de véhicules électriques, des systèmes de stockage d'énergie pour le réseau électrique et des solutions de réseaux électriques intelligents. Avec une stratégie de spécialiste, elle dispose d'un avantage sur ses concurrents par sa connaissance du réseau électrique, que peu ont, et qui lui permet d'intégrer l'ensemble de ses solutions chez le client, offrant une infrastructure électrique bien plus intelligente et digitalisée. Alfen contribue activement à la transition énergétique par son activité, en pérennisant le réseau électrique par ses installations.

L'entreprise dispose, à notre avis, d'un fort potentiel pour capturer une croissance importante au cours des prochaines années, tout en étant judicieusement placée sur des segments très porteurs. Suite à nos actes d'engagement avec Alfen, nous avons pu obtenir les indicateurs manquants nous permettant désormais d'investir dans l'entreprise.

ASM international (Février 2024)

Nous avons réintroduit le titre en portefeuille et allons progressivement augmenter notre position vers un poids cible de 2%.

ASM International (« ASMI ») mène une stratégie de spécialiste de fabrication de machines de dépôts pour les fabricants de semi-conducteurs. Sa technologie phare, l'ALD, qui bénéficie de nombreuses années de R&D, fait face à un carnet de commandes toujours plus important. L'entreprise possède un profil financier solide, et de belles perspectives de croissance, poussées notamment par le passage aux processus 2 nm et l'utilisation du GAA (« Gate-All-Around »). ASMI est actuellement en position de force dans un marché concurrentiel et doit en profiter pour accroître ses parts de marchés.

SPIE (Juillet 2024)

Nous initions une position de 2% dans SPIE.

SPIE est le leader européen des services multitechniques dans les domaines de l'électricité, de la mécanique et des systèmes de communication. L'entreprise occupe également des positions de premier plan dans les services multitechniques liés à l'énergie pour les industries pétrolière, gazière et nucléaire. En outre, le groupe propose des services et solutions dédiés aux infrastructures des systèmes d'information et de communication, aux réseaux de télécommunications fixes et mobiles, ainsi qu'à la sécurité et à la sûreté des bâtiments. La feuille de route RSE de SPIE présente des indicateurs encourageants et la société est à un tournant. La croissance organique devrait s'accélérer, la rentabilité devrait commencer à s'améliorer et une plus grande partie de la génération de cash du groupe devrait être allouée aux fusions-acquisitions et au paiement de dividendes. Les nombreuses acquisitions réalisées depuis 2006 ont permis à SPIE d'accroître sa part de marché et de se positionner idéalement pour tirer parti de la dynamique réglementaire en matière de transition énergétique. Le groupe dispose d'une stratégie bien menée, d'un endettement maîtrisé et génère suffisamment de cash pour poursuivre sa stratégie.

Elis (Juillet 2024)

Nous décidons d'initier une position de 2% dans Elis, entreprise française spécialisée dans les services de location et de gestion de textiles, de linge de maison, d'équipements sanitaires et de vêtements professionnels.

L'histoire de croissance de l'entreprise repose en partie sur une stratégie de croissance externe, bien menée par le management, comme en témoigne la corrélation entre les marges et les parts de marché. Bien que l'empreinte environnementale du secteur soit lourde, Elis gère bien ces enjeux, atteignant des résultats conformes à ses objectifs pour 2025, et dispose d'une gouvernance stable. Elis dispose d'un positionnement de leader dans ses marchés d'implantation, ce qui lui permet d'afficher une rentabilité importante. Parallèlement, le groupe continue d'améliorer sa structure bilancielle. Bien que l'endettement soit élevé, il est bien utilisé comme source de financement. Le désendettement reste une priorité pour le management, permettant à terme d'obtenir des coûts de financement plus avantageux et de poursuivre l'histoire de croissance.

Actuellement, les coûts de financement réduisent la marge nette, limitant la marge de manœuvre en période d'instabilité économique. Après un beau parcours boursier au 1^{er} semestre, les récentes turbulences des élections législatives nous ont offert une opportunité d'achat, avec une décote de 14%.

SAP (Octobre 2024)

Nous initions une position sur SAP. Leader mondial des progiciels de gestion intégrés (ERP), SAP vend des logiciels permettant d'optimiser la gestion des flux d'information au sein des organisations. La dernière décennie a été clé pour le groupe, qui a lancé son offre différenciée cloud et son nouvel ERP S/4 HANA dans un contexte d'intensification de la concurrence notamment de la part des hyperscalers.

Nous l'avions sorti des portefeuilles en juillet 2022, tout en reconnaissant la qualité du dossier. Cependant, la transition vers le cloud, plus longue que prévu, nous a poussés à nous repositionner sur d'autres valeurs technologiques, notamment dans les semi-conducteurs. Depuis, SAP a réussi sa transition, avec deux belles années de reprise, ce qui renforce notre conviction. Une mise à jour IVA® sera effectuée avant février 2025 pour confirmer cette bonne dynamique.

bioMérieux (Octobre 2024)

Nous avons décidé de sortir bioMérieux des fonds en septembre 2023, une décision principalement liée à une absence de catalyseur court terme sur la valeur, bloquée dans un range depuis 2022. Ce range a été cassé début oct. 2024, notamment suite aux bons résultats de bioMérieux, de l'amélioration des perspectives du marché du diagnostic et du lancement de sa nouvelle stratégie de croissance à moyen terme, GO28, présentée à son CMD d'avril.

En conclusion, la mise à jour de la feuille de route de bioMérieux justifie la hausse du titre sur les derniers mois et permet de retirer les doutes que nous avons eu en 2023 sur ses perspectives de croissance. bioMérieux est une entreprise de qualité qui mérite sa place dans les fonds de LFR.

Iberdrola (Octobre 2024)

Nous initions une position sur Iberdrola. Le titre avait été vendu fin avril afin de réallouer les fonds à des valeurs cycliques, notamment ASML, et de réduire l'exposition défensive des fonds afin de profiter de l'environnement de baisse de taux et de soft landing. Ce positionnement nous a sous-exposé au secteur des utilities par rapport à notre benchmark. Nous adoptons aujourd'hui une vision plus prudente concernant la fin d'année 2024 et, afin de réduire le beta des fonds, nous allons réintégrer Iberdrola dans les portefeuilles. Cette réintroduction va permettre de réduire la sous exposition des fonds vs le benchmark sur un secteur à beta faible et notamment sur l'entreprise du secteur ayant la meilleure stratégie et la plus établie.

Danieli (Octobre 2024)

Nous entrons Danieli dans le portefeuille. L'entreprise est un acteur incontournable dans l'industrie sidérurgique mondiale, avec une expertise étendue dans la conception, la fabrication et l'installation d'usines de production d'acier. Ses technologies de pointe en matière d'EAF et de DRI, ainsi que son engagement envers la durabilité et l'optimisation des coûts, placent l'entreprise au 1^{er} plan des efforts mondiaux visant à moderniser et à décarboner l'industrie de l'acier. La situation financière particulièrement saine de l'entreprise rassure, avec une trésorerie nette atteignant 1,6 milliard d'euros en 2024, soit 80% de sa capitalisation boursière. Aussi, l'industrie de l'acier devant faire face à la nécessité de passer vers de l'acier dit « vert », Danieli est aujourd'hui l'un des seuls à pouvoir accompagner les aciéries dans cette transition.

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Lonza Group (Octobre 2024)

Lonza revient dans le portefeuille avec une position de 1%, car le titre se paye cher (39 PEFY1), et nous ajusterons en fonction de l'évolution macro et des résultats, mais l'entreprise a définitivement sa place dans les fonds de LFR. Aujourd'hui l'environnement de l'entreprise semble s'améliorer : une baisse des taux se traduit par une diminution des charges financières pour les biotech, améliorant les perspectives d'investissement dans le développement de produits et leur ROI associé. La baisse des taux d'intérêt améliore également le climat du marché, offrant une plus grande souplesse dans la mobilisation des capitaux. Les prévisions montrent que d'ici la fin 2024, les niveaux d'investissements dans les biotechs devraient surpasser ceux enregistrés avant la crise sanitaire. L'environnement est encore à risque mais les fondamentaux se sont solidifiés et la gouvernance est désormais stable et qualifiée. Lonza tiendra d'ailleurs un CMD en décembre 2024, l'occasion pour l'entreprise de dévoiler ses nouvelles prévisions moyen terme.

Merlin Properties (Novembre 2024)

Nous rentrons Merlin Properties dans le fonds. L'entreprise est l'un des rares REIT (foncière cotée) à s'être diversifié dans des secteurs tels que la logistique et les data centers, une stratégie qui lui permet de limiter l'impact des cycles économiques et de saisir des tendances de croissance comme le commerce électronique & la transformation numérique. Sur le plan extra-financier, l'entreprise affiche une forte transparence et des objectifs ambitieux, notamment avec son programme "Pathway to Net Zero" pour 2028. Merlin dispose d'une solide position financière, lui permettant d'acquérir et de rénover des actifs de haute qualité. Cet actif permet au fonds de se diversifier sur la thématique de l'immobilier qui bénéficiera de la baisse des taux, et de s'exposer à une nouvelle thématique de croissance à long-terme.

Gerresheimer (Novembre 2024)

Nous rentrons Gerresheimer dans les fonds de LFR. L'entreprise produit des contenants de haute qualité à destination de l'industrie pharmaceutique, notamment la production de GLP-1. C'est un partenaire de choix pour **Novo Nordisk**, dont il est le partenaire exclusif pour CagriSema. Les barrières à l'entrée sont importantes et confèrent à l'entreprise un positionnement de leader grâce à son outil industriel et ses relations commerciales.

Sage Group (Novembre 2024)

Nous entrons Sage Group dans le portefeuille. L'entreprise est un fournisseur majeur de solutions logicielles destinées à simplifier la gestion financière, la comptabilité et les opérations commerciales de ses clients. L'entreprise fait face à des concurrents tels que Intuit, Microsoft, SAP, Oracle et d'autres acteurs émergents. Elle se distingue par son engagement envers la vente de solutions de gestion adaptées aux besoins des PME. Cette attention particulière sur un segment de marché spécifique constitue un élément clé de son positionnement stratégique. Contrairement à certains de ses concurrents qui peuvent cibler un éventail plus large de clients, Sage se concentre sur la création de solutions spécifiquement adaptées aux défis et aux exigences des PME, dans une approche plus spécialisée et personnalisée. S'exposer à Sage, c'est donc s'exposer à une tendance de croissance porteuse à long-terme, dont devrait bénéficier les PME sous l'administration Trump.

ERG (Décembre 2024)

Nous entrons ERG dans le portefeuille, société qui illustre une véritable *success story* de transformation, ayant évolué d'un acteur majeur du secteur pétrolier en Italie à un leader reconnu dans les énergies renouvelables. En 2024, son portefeuille s'élève à 3,7 GW, principalement composé d'actifs éoliens (70 %), avec pour ambition d'atteindre 4,5 GW d'ici 2026, puis plus de 5 GW en 2028. Cette croissance repose sur des initiatives stratégiques comme ses projets de repowering, de reblading, des opérations de M&A et des projets d'expansion.

L'aversion au risque de l'équipe dirigeante se traduit par l'efficacité de son équipe de gestion de l'énergie, qui parvient à sécuriser des contrats à des conditions tarifaires avantageuses. ERG ambitionne de générer plus de 80 % de ses revenus via des contrats à long terme, réduisant ainsi sa volatilité. Sa nouvelle structure actionnariale, portée par IFM Investors et la famille Garrone, confère un solide soutien à son plan stratégique. ERG s'impose ainsi comme une force tranquille, bénéficiant d'un positionnement pertinent dans un marché marqué par des évolutions réglementaires fréquentes.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Achévé de rédiger le 24 janvier 2025

Annexe 2

Valeurs sorties du portefeuille au cours de l'année 2024
Article 33 de l'instruction AMF 2011-19

4 sorties du portefeuille en 2024 :

Alfen NV
Iberdrola SA
JCDecaux SE
Siemens Healthineers AG

JCDecaux (Avril 2024)

Préférant les perspectives de son concurrent Publicis, nous décidons de sortir JCDecaux. Bien que l'entreprise entreprenne une stratégie de focalisation claire, la société est coincée dans un secteur qui a connu une décroissance structurelle dans les budgets des annonceurs au cours des deux dernières décennies, au profit des média digitaux (Google Ads, Facebook Ads). Ayant été incapable d'en sortir, l'entreprise continue de se focaliser sur un objectif toujours plus réduit, qui ne laisse présager rien de bon, dans un état financier compliqué, et avec peu de perspectives d'amélioration.

Iberdrola (Avril 2024)

Nous sortons Iberdrola de nos portefeuilles, une entreprise avec une orientation stratégique claire et une bonne capacité d'exécution et de gestion financière. Le groupe se démarque par sa qualité d'exécution et par sa capacité à générer des marges et à réinvestir dans ses activités pour poursuivre son développement. Son nouveau plan stratégique s'inscrit dans la lignée des plans précédents, mettant davantage l'accent sur les investissements dans les énergies renouvelables et les réseaux. Cette expansion est bien accueillie par le marché, qui cherche à investir dans les énergies renouvelables, tout en bénéficiant d'une politique active de dividendes.

Cependant, l'annulation de l'acquisition de PNM vient compromettre ce plan d'investissement et les objectifs d'EBITDA à moyen terme du groupe, ce qui a un impact sur sa valorisation. De plus, l'accent mis sur l'éolien offshore semble trop intense en termes de dépenses d'investissement par rapport au retour sur investissement attendu. La valorisation actuelle offre peu de potentiel de hausse du titre.

Alfen (Juin 2024)

Nous soldons la totalité de notre position Alfen des portefeuilles. Lors des résultats du T1 en avril 2024, le management d'Alfen avait émis un premier avertissement sur les résultats, suite à des problèmes d'humidité dans certains postes de transformation, impliquant des coûts estimés alors à 5 millions d'euros. Par la suite, le départ négocié du directeur financier avait également pesé sur le parcours boursier du titre.

Jusqu'alors, les investisseurs percevaient ces difficultés comme temporaires. Cependant, le management a publié au cours du mois un second avertissement très sévère, qui a totalement pris le marché par surprise, conduisant la direction à réviser une nouvelle fois à la baisse ses prévisions de chiffre d'affaires annuel (-19%) et en divisant par au moins deux la marge d'EBITDA pour l'exercice 2024.

Les annonces de l'entreprise ont totalement ébranlé notre confiance dans la direction qui avait précédemment volontairement minimisé les difficultés rencontrées par les divisions du groupe en avril. De nombreuses incertitudes subsistent et nous doutons aujourd'hui de la capacité d'Alfen à contribuer positivement à la performance du fonds.

Siemens Healthineers (Juin 2024)

Le groupe occupe une position de leader dans la plupart de ses segments. L'imagerie est son cœur de métier, générant près de 75 % des revenus et de la rentabilité. Cependant, sa position de premier plan dans le diagnostic semble aujourd'hui être une incohérence stratégique. SHL opère deux activités avec des visions stratégiques différentes, sans synergies réelles. Le diagnostic freine l'imagerie, et vice versa. L'excellence opérationnelle de SHL est moins évidente dans le diagnostic, qui est encore en restructuration, affectant ainsi la rentabilité du groupe. Une cession ou introduction en bourse de la division serait perçue positivement par le marché, mais le management reste encore vague à ce sujet. La valorisation nous semble tendue, et nous décidons donc de nous séparer de la valeur.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Achévé de rédiger le 24 janvier 2024

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Annexe 3

Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA Bulletin Officiel des Impôts 5 I-8-06

Conformément à son prospectus, le FCP est investi au 31/12/2024 à 84,03% de l'actif net (i.e. 87,27% de la poche actions) en titres éligibles au PEA.

Achevé de rédiger le 24 janvier 2025

Annexe 4

Méthode de calcul du risque global de l'OPC Article 16 de l'instruction AMF 2011-15

- Considérant que le fonds est investi à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR, alliant la mise en œuvre d'une stratégie dite « Socialement Responsable » et rentabilité financière, et que l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué,
- Considérant que l'investisseur est également avisé que le fonds peut être exposé à un risque de baisse des actions ou des OPC actions détenus en portefeuille,
- Considérant que les variations des marchés actions peuvent générer des variations importantes de l'actif net pouvant entraîner une baisse importante de la valeur liquidative du fonds.

La société de gestion, en conséquence, a décidé de ne pas utiliser de méthode de calcul particulière pour encadrer a priori le risque pris, telle que par exemple la VAR, ou la fixation d'une borne de volatilité simple ou par rapport à un indice (*tracking error*).

La méthode de calcul du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Achevé de rédiger le 24 janvier 2025

Annexe 5

Part des revenus éligibles à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code général des impôts Annexe 3 du Code général des impôts - Article 41 sexdecies H

Toutes les parts (E, GP, I, L, M et P) du FCP LFR Euro Développement Durable ISR sont des parts de capitalisation, et par conséquent ne distribuent aucun revenu. Elles ne sont donc pas concernées par les dispositions visées à la présente annexe.

Achevé de rédiger le 24 janvier 2025

Annexe 6

Prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères dits « ESG ») et mises sous surveillance de valeurs

Articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier

Au cours de l'exercice, la totalité (soit 100%) des titres cotés composant LFR Euro Développement Durable ISR a fait l'objet d'une analyse sur des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Ces analyses ont été réalisées selon la méthode de la Gestion Intégrale® développée par La Financière Responsable. Ce concept consiste, à partir de la compréhension de la stratégie de croissance suivie par l'équipe dirigeante de l'entreprise, à évaluer le degré de cohérence et les résultats obtenus par l'entreprise sur l'ensemble de ses politiques et pratiques, aussi bien extra-financières que financières.

Afin de déterminer le comportement responsable d'une entreprise, La Financière Responsable a développé une méthode d'évaluation interne spécifique reposant sur six grands domaines qui définissent le développement intégral de chaque entreprise et permettent de situer son engagement en faveur des enjeux de la RSE et du développement durable :

1. attention portée aux ressources humaines et aux pratiques sociales ;
2. prise en compte des enjeux, des politiques et des pratiques environnementales ;
3. intégration des clients, des fournisseurs et des partenaires ;
4. relations avec la société civile et attention portée aux enjeux de société ;
5. gouvernances interne et externe de l'entreprise ;
6. évaluation de la qualité du management.

Ces analyses sont réalisées en amont de l'analyse financière et donnent lieu à l'établissement d'une appréciation réalisée en interne par les équipes de La Financière Responsable. Enfin, ont été exclues de tout investissement les entreprises :

- (E) Ayant des impacts directs et indirects sur l'environnement non compatibles avec les enjeux de Développement Durable ;
- (E) Visée par les exclusions liées aux combustibles fossiles, selon la « *Politique d'exclusion combustibles fossiles* » de LFR, disponible [en ligne](#) ;
- (S) Faisant l'objet de controverses et infractions avérées en matière sociale ou Droits de l'Homme ;
- (S) Ayant pratiqué des licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années ;
- (G) Ayant un lien direct ou indirect avec des activités liées aux bombes à sous munitions et mines antipersonnel ;
- (G) Refusant de fournir ou communiquant insuffisamment les informations extra-financières et/ou financières.

Règlementation relative à la Taxonomie Européenne (Règlement UE 2020/852) du FCP :

Le Règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental (« Activités Durables »).

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

1. l'atténuation des changements climatiques,
2. l'adaptation aux changements climatiques,
3. l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
4. la transition vers une économie circulaire,
5. la prévention et la réduction de la pollution,
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause de préjudice important à aucune de ces objectifs (principe dit du « **DNSH** », « *Do No Significant Harm* ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

À la date de la dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le pourcentage d'objectif d'alignement avec le Règlement Taxonomie s'élève à 0%.

Classification SFDR (Règlement UE 2019/2088) :

Comme décrit au Chapitre I, le FCP répond à la définition de l'**article 9** du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la prise en compte des aspects extra-financiers dans les investissements.

Le FCP répond à ce titre à la définition de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR sur la prise en compte des **aspects extra-financiers** dans les investissements : selon sa définition, **il s'agit d'un produit financier qui a pour objectif l'investissement durable et recherche par conséquent à contribuer positivement sur les aspects de durabilité**, qu'ils soient **environnementaux ou sociaux**, toujours dans une perspective de performance financière.

Il vise à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental et social, tout en intégrant le respect des **droits de l'Homme et la lutte contre la corruption** dans les décisions d'investissement.

La Financière Responsable, afin de renforcer la transparence, maintient une section dédiée à sa politique d'Investissement Socialement Responsable sur son site Internet : <https://www.la-financiere-responsable.fr/documentation-reglementaire-isr-esg/>

Mise sous-surveillance : Astrazeneca

La valeur a été mise sous surveillance par l'équipe d'investissement LFR **début novembre 2024**, suite à une alerte concernant les **affaires du groupe en Chine**.

En effet, le 30 octobre 2024, le titre a perdu près de 5% suite à la publication d'un communiqué de presse du groupe : « *Astrazeneca China President Leon Wang Currently Under Investigation by Chinese Authorities* ». (<https://www.astrazeneca.com/media-centre/press-releases/2024/astrazeneca-china-president-currently-under-investigation.html>)

Le groupe y mentionne brièvement que Leon Wang, vice-président exécutif international et président d'AstraZeneca China, coopère avec les autorités chinoises dans le cadre d'une enquête en cours. AstraZeneca se dit prêt à coopérer pleinement à l'enquête. Après quelques recherches, il s'agit d'une affaire de fraude dans laquelle des vendeurs d'AstraZeneca auraient soudoyer des médecins pour faire prescrire des médicaments dans le territoire. Des investigations avaient été menées mais cela ne concernait initialement que quelques vendeurs.

Le titre a continué d'être sous pression début novembre, suite à la publication d'un nouvel article de la presse chinoise : « *AstraZeneca Insurance Fraud Involves Dozens of Senior Executives in China, Source Says* » (<https://www.yicai.com/news/astrazenecas-insurance-fraud-is-said-to-touch-dozens-of-china-senior-execs>)

Selon cet article, plusieurs cadres dirigeants d'AstraZeneca en Chine, y compris le président Leon Wang, seraient impliqués dans **une enquête pour fraude à l'assurance**. Ils auraient manipulé des ordonnances et des résultats médicaux pour que l'assurance couvre le Tagrisso, un médicament anticancéreux coûteux. Ces pratiques découleraient des objectifs de vente élevés et de la pression sur les équipes dans la zone géographique.

Depuis ces annonces l'action d'AstraZeneca a chuté de 12%. L'enquête s'élargit suscitant de graves préoccupations en matière de conformité et concernant la suite des opérations en Chine.

« These cases amount to the largest insurance fraud in the nation's pharmaceutical sector for years, a person familiar with the matter pointed out. So far, dozens of AstraZeneca staff have been convicted of fraud, with the main offenders receiving prison sentences of over 10 years ».

L'analyste-gérant LFR chargé du suivi de la valeur a rapidement adressé une demande de précisions aux IR d'AstraZeneca concernant cette affaire. En l'attente d'une réponse du management, l'équipe d'investissement de LFR a décidé de **mettre** AstraZeneca sous surveillance, le temps d'éclaircir la situation.

Achevé de rédiger le 24 janvier 2025

Annexe 7

Renvoi au site internet pour précisions concernant la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent des services (sélection des intermédiaires)

Article 321-115 du Règlement général de l'AMF

Le site internet de La Financière Responsable, www.la-financiere-responsable.fr, fournit toutes les informations légales concernant la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent des services. Ces précisions sont exposées dans la rubrique « Mentions légales » – « Réglementation MIF » - « Best execution » et « Politique de sélection des analystes ».

Achevé de rédiger le 24 janvier 2025

Annexe 8

Politique en matière de rémunération Directive Ucits V

Les grandes lignes de la politique de rémunération sont décrites ci-dessous. Le Comité des Rémunérations et le Conseil de Gouvernance de La Financière Responsable ont validé ces règles et approuvent la politique mise en œuvre chaque année. La mise à disposition de ces règles est mentionnée sur le site Internet.

LES SALARIÉS :

Les rémunérations fixes et variables des salariés sont approuvées annuellement par le Comité des rémunérations sur proposition des dirigeants. *Les rémunérations fixes des salariés* : les rémunérations des salariés sont fixées à l'embauche en fonction des conditions de marché, et évoluent soit mécaniquement en application de la convention collective, soit à l'occasion d'une réévaluation annuelle constatant la progression des compétences de la personne.

Les rémunérations variables des salariés : une rémunération variable peut être attribuée sans qu'elle ne soit en aucune façon garantie. Une rémunération variable ne peut être versée que lorsque la société dégage des résultats positifs suffisants. Les conditions d'attribution et le plafond par rapport à la rémunération fixe sont détaillés dans le document « politique de rémunération ».

LES DIRIGEANTS :

La rémunération fixe des dirigeants : la rémunération fixe des dirigeants est fixée par le Conseil de Gouvernance de la société, sur recommandation du Comité des Rémunérations, présidé par un membre du Conseil de Gouvernance non opérationnel dans la société.

La rémunération variable des dirigeants : les dirigeants sont accessibles dans les mêmes conditions que les salariés à cette rémunération variable. Cette rémunération est soumise également à l'agrément du Comité des Rémunérations, émanation du Conseil de Gouvernance.

PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ :

En application de l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088, dit *Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)*, les évaluations et objectifs individuels incluent des éléments qualitatifs et quantitatifs en lien avec les caractéristiques environnementales ou sociales des investissements et le risque en matière de durabilité des portefeuilles gérés.

Les critères qualitatifs et quantitatifs retenus se diffèrent selon la fonction du personnel identifié. Les évaluations et rémunérations du personnel concerné seront déterminées en fonction de l'atteinte de ces objectifs qualitatifs et quantitatifs.

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Montant total des rémunérations pour l'exercice 2024, versées par la société de gestion à son personnel :

	Montant (en €)	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	796 944,40	20
Rémunérations variables	55 000	1
<i>Carried interests</i>	-	-

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM :

	Montant (en €)
Cadres supérieurs	309 250,77
Autres membres du personnel	542 693,63

Pour plus d'informations sur notre politique de rémunération, veuillez consulter notre site Internet : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-de-rémunération-version-site-Internet.pdf>

Achévé de rédiger le 24 janvier 2025

Annexe 9

Informations relatives au règlement SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas réalisé d'opérations de financement sur titres relevant de la réglementation SFTR.

Achévé de rédiger le 24 janvier 2025

Annexe 10

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion « efficace » de portefeuille.

Achévé de rédiger le 24 janvier 2025

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1^{er} alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: **LFR Euro Développement Durable ISR**

Identifiant d'entité juridique: 969500NU1CAYDHMA7E10

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonnes gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ **Oui**

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 100 %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: 100 %

☐ ☐ ☐ **Non**

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

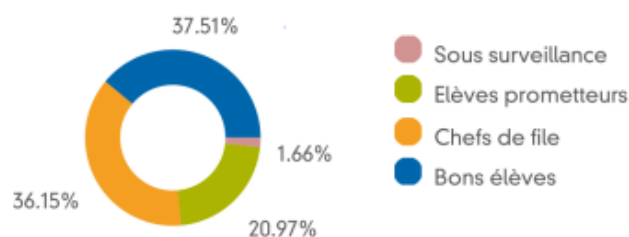
Pour mémoire, **LFR Euro Développement Durable ISR** est un fonds constitué d'une sélection d'entreprises européennes cotées (a minima 90% de l'actif net) dont l'objectif est de contribuer au développement d'entreprises responsables.

Le fonds poursuit un **double objectif environnemental et social** au sens de la réglementation SFDR, grâce à la méthodologie de gestion appliquée à toutes les valeurs cotées sélectionnées préalablement à un investissement au sein du fonds - **IVA® Integral Value Approach** ou **Appréciation Intégrale de la Valeur**. Cette méthodologie nécessite une analyse systématique et sans exception des 3 piliers E, S et G de **toutes les valeurs cotées sélectionnées**, et ce préalablement à l'analyse financière et boursière. L'analyse intégrale de tous ces critères, sans exception, et l'existence d'une politique d'engagement actionnarial en conséquence, sont la caractéristique essentielle d'un investissement **responsable et durable**.

Ainsi, **100% des valeurs cotées** sélectionnées au sein du fonds, avant d'être investies dans le fonds :

- Ont fait l'objet d'une analyse systématique en fonction de leurs qualités Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), financières et boursières.
- Ont obtenu une **typologie ISR** de « **chef de file** », de « **bon élève** » ou d'« **élève prometteur** » au titre de l'ESG et ont été validées comme telles au comité d'investissement.

Typologie ISR du portefeuille au 31/12/2024 (en % de l'actif net)



NB : La catégorie « Sous surveillance » (ie 1.66% de l'allocation) correspond à la valeur AstraZeneca mise sous surveillance (v infra), qui possède une typologie ISR de « Bon Elève ».

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour mémoire, en plus de l'analyse ESG menée au sein de La Financière Responsable dans le cadre de sa méthodologie propriétaire de sélection des entreprises (**IVA® - Integral Value Approach**) et qui passe par l'examen et l'analyse d'une diversité d'indicateurs E, S et G, grâce à sa base de données propriétaire, l'Empreinte Ecosociale®, La Financière Responsable a choisi **2 principaux indicateurs** pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable poursuivi par **LFR Euro Développement Durable ISR** dans le cadre de la réglementation SFDR :

- Un indicateur **environnemental** :
la **consommation annuelle d'énergie des entreprises sélectionnées**, exprimée en Mwh/M€ de chiffre d'affaires ;
- Un indicateur **social** :
la **progression** d'une année sur l'autre des **effectifs employés**.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateurs de durabilité (Portefeuille au 31/12/2024)	LFR Euro Développement Durable ISR	Taux de couverture*
Consommation annuelle d'énergie, exprimée en MWh/M€ de chiffre d'affaires	269,39 MWh/M€	100%
Progression d'une année sur l'autre des effectifs employés	5,64%	100%

*De la poche actions cotées.

Moyennes pondérées par le poids de la ligne en portefeuille, données issues de l'Empreinte Ecosociale 2023.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Toutes les valeurs cotées sélectionnées par le fonds **LFR Euro Développement Durable ISR** ont, sans exception, été analysées systématiquement en fonction de leurs qualités Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), financières et boursières. C'est l'essence-même du processus de gestion de La Financière Responsable : IVA® - Integral Value Approach.

Pour mémoire, cette analyse s'appuie sur l'**Empreinte Ecosociale®**, base de données propriétaire dédiée aux données ESG compilant plus de **178 indicateurs ESG** pour environ **280 entreprises européennes**. Elle est nourrie par un questionnaire spécifique développé en interne et envoyé aux entreprises et fait l'objet d'une campagne de mise à jour annuelle. Ce questionnaire intègre les **indicateurs des Principales Incidences Négatives (« PAI »)** obligatoires et facultatifs du règlement SFDR sur l'ensemble des piliers extra-financiers définis dans le règlement. Ils sont appréciés pour chaque entreprise au regard de son secteur, de sa stratégie et également la progression des pratiques de l'entreprise au cours du temps. Nos analyses détaillées permettent d'identifier, en fonction des enjeux propres au secteur d'activité et/ou aux métiers pratiqués, les *risques de durabilité* que l'entreprise pourrait rencontrer. Enfin, des possibilités d'amélioration identifiées dans les aspects ESG et financiers font l'objet d'*actes d'engagement* auprès de la direction de l'entreprise, à qui il appartient, en réponse à nos demandes et suggestions, de prendre les décisions appropriées.

Le dernier **rapport d'engagement** est disponible sur le site internet de LFR : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Compte-rendu-de-la-politique-dengagement-actionnarial.pdf>

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives intervient à **plusieurs stades** du processus de gestion IVA – Integral Value Approach®, pour les entreprises cotées composant le fonds, via :

- L'application des critères d'**exclusion** ;
- La grille d'appréciation des différents **risques de durabilité** pour chaque pilier ESG pour chacune des entreprises sélectionnées ;
- La gestion des **controverses** ;
- L'intégration de l'ensemble des indicateurs des Principales Incidences Négatives (« **PAI** ») au sein du questionnaire ESG de **L'Empreinte Ecosociale**[®]. Ces indicateurs font également l'objet d'un rapport périodique ;
- **L'engagement direct** auprès des entreprises en cas d'absence de réponse notamment aux critères obligatoires des PAI, l'obtention de ces derniers étant nécessaire à l'analyse avant prise de décision par le Comité d'Investissement mensuel, pouvant mener à une exclusion de la valeur si celle-ci est jugée pertinente.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Oui, l'équipe de gérants-analystes procède systématiquement à l'exclusion des entreprises faisant l'objet de controverses et infractions avérées en matière sociale ou de Droits de l'Homme.

Par ailleurs, dans le cadre du **label ISR**, un objectif **extra-financier** a été mis en place pour le fonds : les entreprises signataires du **Pacte Mondial** de l'Organisation des Nations Unies doivent représenter **au moins la moitié** des entreprises présentes en portefeuille.

De plus, le processus d'analyse IVA[®] considère également des indicateurs relatifs aux pratiques des entreprises en matière de **fiscalité** ainsi qu'une évaluation des **controverses** sur la chaîne de valeur de l'entreprise (cf. notre [politique de suivi et de gestion des controverses](#)).



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives (PAI)** sur les facteurs de durabilité sont pris en compte grâce à plusieurs *dispositifs* mis en place :

- **L'Empreinte Ecosociale**[®] : base de données propriétaire comprenant un historique de **178 indicateurs** (**72** sociaux, **39** environnementaux et **67** liés aux pratiques de gouvernance) mise à jour annuellement depuis 2009 au moyen d'un questionnaire développé par les équipes de LFR et transmis annuellement à plus de **270 émetteurs** ;

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

- Cette base de données intègre les **indicateurs PAI obligatoires et facultatifs** du règlement **SFDR** sur l'ensemble des piliers extra-financiers définis dans le règlement. Ces indicateurs sont également intégrés au sein du **questionnaire ESG de l'Empreinte Ecosociale®**. Ils sont appréciés pour chaque entreprise au regard de son secteur, sa stratégie et également la progression de ses pratiques ;
- Le processus d'investissement notamment au travers de la **typologie ISR** (v. ci-après) ;
- La politique d'**exclusion**;
- La politique de gestion des **controverses** - l'identification et le suivi des controverses sont un élément démonstratif de la qualité des pratiques de gouvernance des entreprises dans le cadre de leurs activités. La Financière Responsable a formalisé une **politique de gestion des controverses** : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Gestion-des-controverses-dans-la-gestion-de-LFR.pdf>
- La politique de **vote et d'engagement**.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Inventaire au 31/12/2024 :

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays***
ASML	Technologie	6,96%	Pays-Bas
LVMH	Consommation discrétionnaire	5,57%	France
SAP	Technologie	4,33%	Allemagne
Schneider Electric	Industries	4,12%	France
Deutsche Telekom	Télécommunications	3,92%	Allemagne
Relx	Consommation discrétionnaire	3,83%	Royaume-Uni
GTT	Pétrole & Gaz	3,47%	France
L'Oréal	Consommation discrétionnaire	3,05%	France
Publicis	Consommation discrétionnaire	2,99%	France
EssilorLuxottica	Santé	2,97%	France
Hermès	Consommation discrétionnaire	2,95%	France
Air Liquide	Ressources de base	2,67%	France
Straumann	Santé	2,66%	Suisse
Lonza Group	Santé	2,65%	Suisse
Novo Nordisk	Santé	2,47%	Danemark
Michelin	Consommation discrétionnaire	2,34%	France
Saint-Gobain	Industries	2,24%	France
ASM International	Technologie	2,14%	Pays-Bas
BE Semiconductor	Technologie	2,09%	Pays-Bas
Biomérieux	Santé	2,09%	France
Dassault Systèmes	Technologie	2,07%	France
Safran	Industries	2,07%	France
Iberdrola	Services aux collectivités	2,04%	Espagne
Ferrari	Consommation discrétionnaire	2,01%	Italie

*La notion de secteur désigne la classification selon la nomenclature internationale "ICB – Industry Classification Benchmark". Il s'agit de l'ICB 1, nomenclature de niveau 1, qui répartit les sociétés en 11 grands secteurs : Pétrole et Gaz, Ressources de base, Industries, Consommation discrétionnaire, Immobilier, Santé, Service aux consommateurs, Télécommunication, Services aux collectivités, Sociétés financières, Technologie.

Hors liquidités *Les sociétés sont réparties par pays, selon le lieu d'implantation du siège social de l'entreprise.



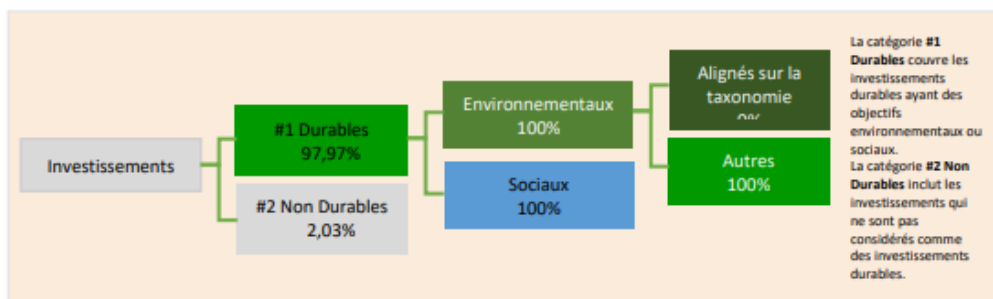
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

100% des titres cotés présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG, et sont considérés comme durables au regard de la définition de la réglementation SFDR, selon les critères établis par LFR.

Quelle était l'allocation des actifs ? Au 31/12/24 :



La part de l'actif considérée comme non-durable correspondait aux *liquidités* (2,03%)

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, LFR Euro Développement Durable ISR était investi dans les secteurs ci-dessous :

Secteur*	Poids dans le portefeuille
Consommation discrétionnaire	24,20%
Technologie	22,61%
Industries	16,91%
Santé	16,10%
Pétrole & Gaz	5,46%
Télécommunications	3,92%
Services aux collectivités	2,97%
Ressources de base	2,67%
OPCVM	1,69%
Immobilier	1,45%

*La notion de secteur désigne la classification selon la nomenclature internationale "ICB – Industry Classification Benchmark". Il s'agit de l'ICB 1, nomenclature de niveau 1, qui répartit les sociétés en 11 grands secteurs : Pétrole et Gaz, Ressources de base, Industries, Consommation discrétionnaire, Immobilier, Santé, Service aux consommateurs, Télécommunication, Services aux collectivités, Sociétés financières, Technologie.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

LFR Euro Développement Durable ISR n'a pas défini de seuil d'alignement avec la Taxonomie Européenne. Le fonds n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence. Le fonds n'a pas pris en considération le critère de « *ne pas causer de préjudice important* » de la taxinomie de l'UE.

Toutefois, 100% des titres cotés présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG, et sont considérés comme durables au regard de la définition de la réglementation SFDR, selon les critères établis par LFR.

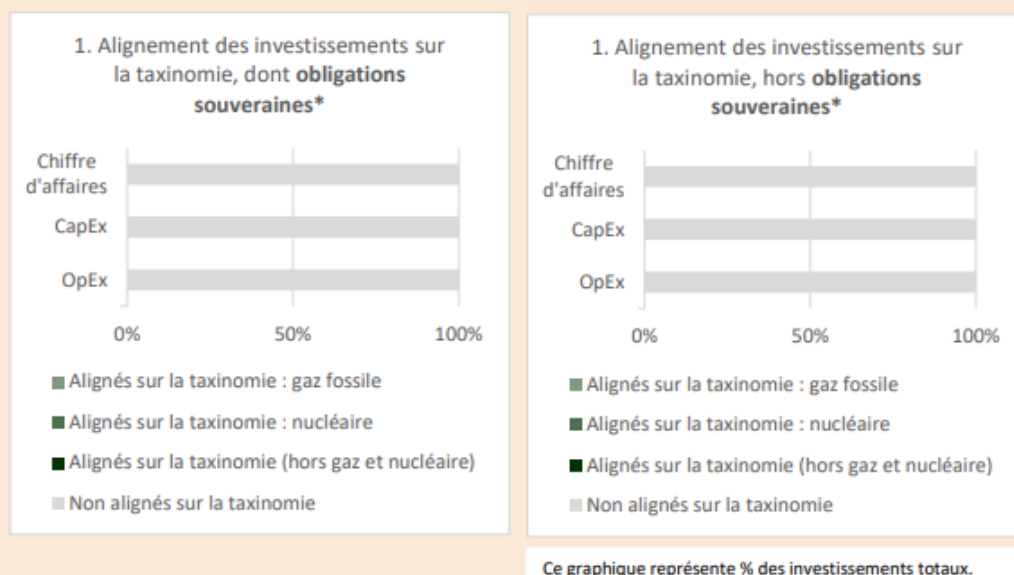
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- ☐ Oui : ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

LFR Euro Développement Durable ISR a réalisé 0% d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes, conformément à ses objectifs.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le fonds LFR Euro Développement Durable ISR ne s'est pas fixé d'objectif d'alignement avec la Taxonomie Européenne. 100% des investissements durables ayant un objectif environnemental réalisés par le fonds n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

100% des titres cotés présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG, et sont considérés comme durables au regard de la définition de la réglementation SFDR, selon les critères établis par La Financière Responsable.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non Durables » correspondent à l'éventuelle poche de *liquidités* pouvant évoluer dans les limites définies dans le prospectus du fonds et dans les limites réglementaires.



● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Plusieurs éléments contraignants intervenant tout au long du processus d'investissement et de sélection des entreprises ont permis l'atteinte de l'objectif d'investissement durable :

○ L'application des critères d'exclusion :

En amont de l'étude des valeurs selon la méthode de Gestion Intégrale IVA®, le processus d'investissement de La Financière Responsable prévoit l'exclusion systématique des entreprises selon les critères suivants :

- **Environnement** : exclusion des entreprises utilisant le charbon comme source d'énergie ou de chaleur, selon des seuils définis dans [la politique d'Exclusion des Combustibles Fossiles de LFR](#) ; exclusion des entreprises ayant des impacts directs et indirects sur l'environnement non compatibles avec les enjeux de développement durable ;

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

- **Social** : exclusion des entreprises faisant l'objet de controverses et/ou d'infractions avérées dans le domaine des Droits de l'Homme ; exclusion des entreprises ayant pratiqué des licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années ;
- **Gouvernance** : exclusion des entreprises ayant des liens directs avec des activités liées aux bombes à sous-munitions et mines antipersonnel ; exclusion des entreprises qui refusent de communiquer les informations extra-financières et/ou financières indispensables à l'analyse IVA*.

Les critères d'exclusion de LFR font l'objet d'une veille permanente de la part de l'équipe de gestion de LFR. La liste des entreprises exclues est documentée et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

- La classification des entreprises en fonction de leur **typologie ISR** permettant leur éligibilité ou non :

Pour mémoire, dans le cadre du processus d'investissement et de l'analyse IVA*, chaque entreprise se voit attribuer **une classification selon la typologie ISR**, développée par les équipes de LFR. Cette classification permet d'apprécier ses pratiques extra-financières et de procéder au classement des entreprises soumises aux investissements de la manière suivante:

Investissable	Chef de file	Communication complète et exemplaire Résultats extra-financiers de qualité Programme de progression solide
	Bon élève	Communication quasi complète Résultats extra-financiers satisfaisants Dialogue intéressé et constructif
	Prometteur	Communication naissante mais en progression Résultats parcellaires mais satisfaisants Dialogue actif pour définir les voies d'amélioration
Non investissable	Dilettante	Pratiques jugées insuffisantes Engagement au minimum requis Absence d'amélioration notable
	Communicante	Priorité à la communication pour des pratiques extra-financières limitées Risque extra-financier important
	Non concernée	Absence ou manque d'intérêt aux enjeux extra-financiers Peu d'indicateurs fournis

La classification des entreprises selon cette **typologie ISR** permet de définir le caractère investissable ou non de l'entreprise analysée, ainsi que la qualité de ses pratiques extra-financières.

Ainsi, seules les entreprises bénéficiant d'un statut « **Chef de file** » « **Bon élève** » ou « **Prometteur** » sont éligibles à l'investissement au sein du portefeuille du fonds **LFR Euro Développement Durable ISR**.

Rappel sur la MISE SOUS-SURVEILLANCE de la valeur ASTRAZENECA

La valeur a été mise sous surveillance par l'équipe d'investissement de LFR **début novembre 2024**, suite à une alerte concernant les **affaires du groupe en Chine**. En effet, le 30 octobre 2024, le titre a perdu près de -5% suite à la publication d'un communiqué de presse du groupe : « *Astrazeneca China President Leon Wang Currently Under Investigation by Chinese Authorities* » (<https://www.astrazeneca.com/media-centre/press-releases/2024/astrazeneca-china-president-currently-under-investigation.html>)

Le groupe y mentionne brièvement que Leon Wang, vice-président exécutif international et président d'AstraZeneca China, coopère avec les autorités chinoises dans le cadre d'une enquête en cours. AstraZeneca se dit prêt à coopérer pleinement à l'enquête. Après quelques recherches, il s'agit d'une affaire de fraude dans laquelle des vendeurs d'AstraZeneca auraient soudoyer des médecins pour faire prescrire des médicaments dans le territoire. Des investigations avaient été menées mais cela ne concernait initialement que quelques vendeurs.

Le titre a continué d'être sous pression début novembre, suite à la publication d'un nouvel article de la presse chinoise : « *AstraZeneca Insurance Fraud Involves Dozens of Senior Executives in China, Source Says* » - v. <https://www.yicai.com/news/astrazenecas-insurance-fraud-is-said-to-touch-dozens-of-china-senior-execs>

Selon cet article, plusieurs cadres dirigeants d'AstraZeneca en Chine, y compris le président Leon Wang, seraient impliqués dans une enquête pour fraude à l'assurance. Ils auraient manipulé des ordonnances et des résultats médicaux pour que l'assurance couvre le Tagrisso, un médicament anticancéreux coûteux. Ces pratiques découleraient des objectifs de vente élevés et de la pression sur les équipes dans la zone géographique.

Depuis ces annonces, l'action d'AstraZeneca a chuté de 12%. L'enquête a été approfondie, suscitant de graves préoccupations en matière de conformité et concernant la suite des opérations en Chine. « *These cases amount to the largest insurance fraud in the nation's pharmaceutical sector for years, a person familiar with the matter pointed out. So far, dozens of AstraZeneca staff have been convicted of fraud, with the main offenders receiving prison sentences of over 10 years* ».

En conclusion :

L'analyste-gérant LFR chargé du suivi de la valeur a rapidement adressé une demande de précisions aux IR d'AstraZeneca concernant cette affaire. En l'attente d'une réponse du management, l'équipe d'investissement de LFR a décidé de **mettre AstraZeneca sous surveillance**, le temps d'éclaircir la situation.

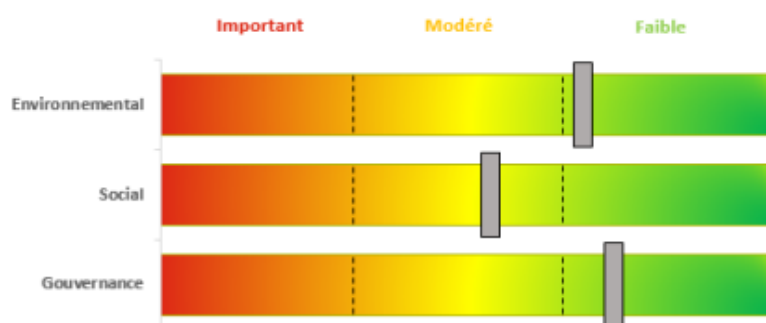
○ L'appréciation des risques de durabilité :

Afin de réduire l'exposition des investisseurs aux risques de durabilité introduits par le règlement européen SFDR, un dispositif d'évaluation est mis en place.

Pour mémoire, les risques de durabilité sont traités selon les **axes** suivants :

- **Environnemental** : questions relatives aux risques physiques et de transition dans le domaine du climat/changement climatique (pollution de l'air, intensité carbone, émission de gaz à effet de serre, etc.), de la gestion des ressources naturelles et des déchets au sein des entreprises, impact sur l'habitat, les ressources (eau, catastrophes naturelles ...) ou les questions relatives aux réglementations environnementales locales et internationales.
- **Social** : questions relatives aux droits, au bien-être, la santé et la sécurité des employés et des clients, à la parité, à la discrimination et les relations avec les fournisseurs.
- **Gouvernance** : questions relatives à la stratégie des entreprises, la réputation, la création de valeur pour les actionnaires, à la culture d'entreprise, l'équilibre des pouvoirs, le risque lié à un désengagement actionnarial, le risque de défaut de dialogue, les politiques de prévention du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou encore les politiques de prévention de la corruption.

Dans le cadre de son analyse extra-financière, le gérant-analyste va jauger via une grille d'appréciation les différents risques de durabilité et intégrera à son analyse **l'échelle des risques de durabilité** ci-après :



Légende pour l'appréciation des risques de durabilité :

- Risque bien identifié et bonne maîtrise probable de l'entreprise ; impact faible à moyen
- Risque faible à moyen ; maîtrise faible à acceptable ; impact moyen ; suivi nécessaire et le cas échéant via l'activité d'engagement
- Risque significatif avec maîtrise faible à insuffisante de l'entreprise ; impact potentiel sur la valeur jugé moyen ou important
mettre sous-surveillance si l'entreprise est en portefeuille voire ne pas investir

Le gérant-analyste, dans le cadre de sa recherche extra-financière, doit fonder son analyse au moyen d'une *grille d'appréciation* pour chaque risque E, S et G et va déterminer :

1. Si l'impact potentiel sur le titre est faible, moyen ou important ;
2. Si la probabilité de survenance potentielle est faible, moyenne ou importante ;
3. Et si l'identification et la maîtrise du risque est faible, moyenne ou importante.

L'évaluation proposée par l'analyste-gérant est appréciée et validée en Comité d'Investissement. Lors de l'examen de la valeur, ce dernier identifie les indicateurs extra-financiers pertinents en fonction du métier et/ou de la stratégie, voire des enjeux extra-financiers du secteur d'activité de l'entreprise.

Les gérants-analystes de LFR se réservent le droit de considérer les indicateurs extra-financiers les plus pertinents au regard du secteur de l'activité de l'entreprise, selon une approche au cas par cas permettant d'adopter une **conviction** sur la valeur.

Ainsi seules les valeurs dont les risques de durabilité sont jugés *faibles* ou *modérés* sont éligibles à l'investissement au sein du portefeuille.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence du fonds **LFR Euro Développement Durable ISR** est l'indice *Eurostoxx 50 DNR*. Cet indice de référence n'est pas un indice de référence **durable** et ne permet pas de déterminer si LFR Euro Développement Durable ISR est aligné avec l'objectif d'investissement durable qu'il poursuit.

Néanmoins, grâce à l'*Empreinte Ecosociale*[®] mise à jour annuellement, l'équipe de gérants-analystes dispose des données extra-financières des entreprises répondantes qui composent l'indice de référence.

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Comme précisé ci-dessus, le fonds ne se compare pas à un indice de référence durable ; cette question n'a pas d'applicabilité.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) ^(*)	80,983,450.54
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	80,983,450.54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) ^(*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ^(*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1,418,000.00
OPCVM	1,418,000.00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	82,401,450.54
Créances et comptes d'ajustement actifs	9,709.50
Comptes financiers	1,810,023.38
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	1,819,732.88
TOTAL ACTIF I+II	84,221,183.42

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-
Capital	85,948,322.85
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	-1,843,611.71
Capitaux propres I :	84,104,711.14
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	84,104,711.14
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	95,722.63
Concours bancaires	20,749.65
Sous-total autres passifs IV	116,472.28
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	84,221,183.42

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	1,736,249.40
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	53,688.98
Sous-total Produits sur opérations financières	1,789,938.38
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-2,934.33
Sous-total charges sur opérations financières	-2,934.33
Total Revenus financiers nets (A)	1,787,004.05
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-1,117,491.21
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-1,117,491.21
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	669,512.84

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-54,373.67
Sous-total Revenus nets I = C + D	615,139.17
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	10,225,327.32
Frais de transactions externes et frais de cession	-189,590.34
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	10,035,736.98
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-735,911.58
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	9,299,825.40
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-12,183,963.69
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-12,183,963.69
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	425,387.41
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-11,758,576.28
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	-1,843,611.71

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis), –en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées sur la base de critères extra-financiers (ESG) et selon une méthodologie ISR propriétaire la « Gestion Intégrale - IVA® ». Cette approche allie la mise en œuvre d'une stratégie « d'Investissement Socialement Responsable » et rentabilité financière.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,079.99	1,417.72	1,073.18	1,307.21	1,273.01
Actif net (en k EUR)	58,264.21	75,876.70	40,138.00	7,300.57	7,109.54
Nombre de titres					
Parts C	53,948.484	53,520.211	37,400.853	5,584.813	5,584.813

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	2.30	133.34	35.70	2.58	141.09
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-44.02	-40.43	-2.54	-2.03	2.89

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	119.19	155.36	116.90	141.55	137.01
Actif net (en k EUR)	12,695.54	26,910.95	19,958.66	21,869.18	15,007.83
Nombre de titres					
Parts C	106,509.695	173,209.322	170,722.125	154,496.725	109,530.430

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.25	14.64	3.90	0.28	15.22
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-3.64	-5.41	-1.01	-1.01	-0.55

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Catégorie de classe GP (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	129.78	170.91	130.03	159.17	155.87
Actif net (en k EUR)	2,981.32	4,409.94	2,071.50	2,637.73	163.80
Nombre de titres					
Parts C	22,971.292	25,801.202	15,930.583	16,570.844	1,050.862

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.27	16.05	4.31	0.31	17.23
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-3.90	-4.38	0.37	0.49	1.17

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Catégorie de classe M (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,749.96	2,313.99	1,791.57	2,204.71	2,168.31
Actif net (en k EUR)	1.75	2.31	1.79	2.20	2.17
Nombre de titres					
Parts C	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	4.26	217.10	59.11	4.26	239.31
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-1.40	-51.03	41.56	17.48	27.17

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Catégorie de classe L (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	14,515.81	19,167.07	14,625.25	17,957.15	17,628.53
Actif net (en k EUR)	5,864.39	7,743.50	25,165.21	67,732.54	61,805.36
Nombre de titres					
Parts C	404.000	404.000	1,720.668	3,771.898	3,505.984

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	30.87	1,799.15	483.96	34.79	1,946.27
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-515.88	-447.52	87.77	105.25	187.80

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	13,164.43	17,514.80	13,337.88	16,343.86	16,012.99
Actif net (en k EUR)	7,819.68	10,403.80	1,787.28	2,190.08	16.01
Nombre de titres					
Parts C	594.000	594.000	134.000	134.000	1.000

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	28.57	1,639.51	441.97	31.83	1,769.36
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-310.00	-280.83	52.22	65.59	137.16

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Synthèse de l'offre de gestion

Part	Caractéristiques des parts					
	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de souscription (*)	Souscripteurs concernés
Part I	FR0010526079	Capitalisation	EUR	1 000 €	100 000 €	Investisseurs institutionnels et grands investisseurs particuliers
Part P	FR0010585281	Capitalisation	EUR	100 €	Néant	Tous souscripteurs
Part GP	FR0010585307	Capitalisation	EUR	100 €	Néant	Réservée aux souscripteurs transmettant leurs ordres par l'intermédiaire d'un distributeur ou aux fonds de fonds
Part M	FR0010649350	Capitalisation	EUR	1 000 €	15 000 000 €	Investisseurs institutionnels
Part L	FR0011802685	Capitalisation	EUR	10 000 €	5 000 000 €	Investisseurs personnes morales et grands investisseurs particuliers
Part E	FR0013143203	Capitalisation	EUR	10 000 €	5 000 000 €	Investisseurs personnes morales et grands investisseurs particuliers

* Les montants minimaux de souscription initiale ne s'appliquent pas aux souscriptions réalisées par la société de gestion et/ou les fonds d'investissement dont elles assurent la gestion.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de fonctionnement de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement revenant au dépositaire et facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, Barème
1 Frais de gestion financière	Actif net	Part I : 1,60% TTC maximum
2 Frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, etc.)	Pris en charge par la société de gestion	Part L : 0,80% TTC maximum Part E : 1,00% TTC maximum Part M : 0,60% TTC maximum Part GP : 1,10% TTC maximum Part P : 2,20% TTC maximum
3 Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
4 Commission de mouvement acquise au dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Actions, instruments monétaires et autres produits de taux : 22 euros pour les valeurs françaises 35 euros pour les valeurs étrangères
5 Commission de surperformance	Actif Net de frais fixes, avant frais variables	25% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence (avec condition de performance positive) pour les parts I, P, GP, M et L 15% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence (avec condition de performance positive) pour les parts E

* le compartiment investissant moins de 10% de son actif dans d'autres OPC.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

Classe :	I, E, L, M, GP, P
Assiette de la commission de surperformance :	Actif Net de frais fixes, avant frais variables
Indice de référence :	Euro Stoxx 50 net dividendes réinvestis
Ticker de l'indice de référence I et F :	SX5T Index
Taux de provisionnement :	25% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence (avec condition de performance positive) pour les parts I, P, GP, M et L 15% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence (avec condition de performance positive) pour les parts E
Fréquence de prélèvement :	Annuelle au 31 décembre

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP LFR Euro Développement Durable ISR et l'indice de référence défini ci-après, sur l'exercice. Dans tout ce qui suit, on considèrera que, pour 2022, l'exercice débute le 1er janvier 2022 et s'achève le 31 décembre 2022.

Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre l'actif du FCP après frais de fonctionnement et de gestion et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions et aux rachats du FCP.

Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 25% TTC (part I, P, GP, M et L) ou 15% TTC (parts E) de la performance au-delà de l'indice de référence Euro Stoxx 50 net dividendes réinvestis (Ticker Bloomberg : SX5T Index), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Si, sur l'exercice considéré (i), sur les cinq dernières années (ii), ou depuis la dernière date de cristallisation (iii) la performance du FCP est inférieure à celle de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et toute sous-performance par rapport à l'indice de référence devra être compensée avant que les commissions de surperformance ne redeviennent exigibles.

Il est entendu que dans le cas des parts I, P, GP, L et E, toutes les périodes de référence sont remises à zéro au 1er janvier 2022. Ainsi, pour chaque catégorie de part concernée, la valeur de référence des différentes périodes correspond à l'actif net de référence au 31/12/2021.

Dans le cas spécifique des parts M, pour lesquelles la clôture annuelle des commissions de surperformance est actuellement fixée au 31 mars de chaque année, ces parts feront l'objet d'une cristallisation différée au 31/12/2022.

Si en cours d'exercice, la performance du FCP est supérieure à celle de l'actif de référence sur les trois périodes de référence retenues, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre de la commission de surperformance lors du calcul de la valeur liquidative.

Les trois périodes de référence retenues sont :

- (i) L'exercice comptable considéré, soit une période de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année ;
- (ii) La période débutant à la date de clôture du 5ème exercice précédent la date de calcul de valeur liquidative ;
- (iii) La période débutant à la dernière date de clôture comptable ayant fait l'objet d'une cristallisation de la provision au titre de la commission de surperformance, sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans ;

La commission de surperformance sera provisionnée lorsque les trois conditions énumérées ci-avant seront réunies : (i) une surperformance sur l'année en cours ET (ii) depuis la clôture du 5ème exercice précédent l'exercice en cours ET (iii) depuis la dernière date de clôture comptable donnant lieu à cristallisation de la provision pour commission de surperformance sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de sous-performance par rapport à l'actif de référence, la période d'observation sera prolongée d'une année, afin que toute sous-performance passée soit rattrapée avant que de nouvelles commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Les sous-performances passées non encore compensées sont effacées et sortent de l'historique après une période de cinq années.

Il est spécifiquement précisé que la commission de surperformance est conditionnée à une obligation de performance positive du FCP sur l'exercice. Toute performance négative¹ du FCP au cours de l'exercice considéré aura pour conséquence la nullité de la provision pour commission de surperformance.

Pour chaque catégorie de parts, l'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net des frais de gestion fixe avant imputation des provisions au titre de la commission de surperformance. Ces provisions de commissions de surperformance sont directement imputées au compte de résultat du FCP à chaque valeur liquidative. La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la société de gestion à la fin de chaque exercice. La provision, lorsque positive, est donc remise à zéro chaque année.

En cas de surperformance du FCP au cours d'un exercice sans que cette surperformance ne donne lieu à une provision au titre de la commission de surperformance, la remise à zéro (ou « reset ») du fichier de calcul en fin d'exercice demeure à l'appréciation de la société de gestion.

Si des rachats sont centralisés en présence d'une provision au titre de la commission de surperformance, la quote-part de la commission provisionnée correspondante aux parts rachetées devient définitivement acquise et payée² à la société de gestion.

À la fin d'une période de référence de 5 ans, la sous-performance non compensée est effacée.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Part I : Capitalisation.

Part P : Capitalisation.

Part GP : Capitalisation.

Part M : Capitalisation.

Part L : Capitalisation.

Part E : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part I : Capitalisation.

Part P : Capitalisation.

Part GP : Capitalisation.

Part M : Capitalisation.

Part L : Capitalisation.

Part E : Capitalisation.

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	101,732,296.23
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	21,034,681.10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-37,183,552.32
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	669,512.84
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10,035,736.98
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-12,183,963.69
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	84,104,711.14

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2024
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	4.261
Nombre de titres rachetés	4.261
Catégorie de classe P (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	12,072.868
Nombre de titres rachetés	57,039.163
Catégorie de classe GP (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1,291.200
Nombre de titres rachetés	16,811.182
Catégorie de classe M (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe L (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	986.155
Nombre de titres rachetés	1,252.069
Catégorie de classe E (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1.000
Nombre de titres rachetés	134.000
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	345.07
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010526079	I	Capitalisation	EUR	7,109,536.86	5,584.813	1,273.01
FR0010585281	P	Capitalisation	EUR	15,007,833.71	109,530.430	137.01
FR0010585307	GP	Capitalisation	EUR	163,799.54	1,050.862	155.87
FR0010649350	M	Capitalisation	EUR	2,168.31	1.000	2,168.31
FR0011802685	L	Capitalisation	EUR	61,805,359.73	3,505.984	17,628.53
FR0013143203	E	Capitalisation	EUR	16,012.99	1.000	16,012.99

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	NL	DE	GB	CH
Actif						
Actions et valeurs assimilées	80,983.45	41,932.67	9,416.11	8,752.48	5,846.11	4,867.29
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	80,983.45					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,810.02	-	-	-	1,810.02
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-20.75	-	-	-	-20.75
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	1,789.27

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,810.02	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-20.75	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	1,789.27	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	GBP	CHF	DKK	NOK
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	5,846.11	4,466.75	2,075.85	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-16.05	-3.52	-0.01	-1.17
Emprunts	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
TOTAL	5,830.07	4,463.22	2,075.84	-1.17

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

en milliers d'euros

Contreparties (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	9,709.50
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	9,709.50
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	83,450.21
Autres créditeurs divers	12,272.42
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	95,722.63

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	119,863.61	1.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe P (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	427,590.87	2.20
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe GP (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	21,946.92	1.10
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe M (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	14.11	0.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe L (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	545,168.27	0.80
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,907.43	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	1,418,000.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	16,170.89
Sommes distribuables au titre du revenu net	16,170.89
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	16,170.89
Total	16,170.89
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	787,969.41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	787,969.41
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	787,969.41
Total	787,969.41
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-60,851.23
Sommes distribuables au titre du revenu net	-60,851.23
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-60,851.23
Total	-60,851.23
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,668,115.24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,668,115.24
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1,668,115.24
Total	1,668,115.24
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe GP (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	1,230.95
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,230.95
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1,230.95
Total	1,230.95
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	18,107.02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	18,107.02
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	18,107.02
Total	18,107.02
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe M (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	27.17
Sommes distribuables au titre du revenu net	27.17
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	27.17
Total	27.17
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	239.31
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	239.31
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	239.31
Total	239.31
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe L (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	658,424.23
Sommes distribuables au titre du revenu net	658,424.23
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	658,424.23
Total	658,424.23
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	6,823,625.06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	6,823,625.06
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	6,823,625.06
Total	6,823,625.06
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	137.16
Sommes distribuables au titre du revenu net	137.16
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	137.16
Total	137.16
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,769.36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,769.36
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1,769.36
Total	1,769.36
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				80,983,450.54	96.29
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				80,983,450.54	96.29
AIR LIQUIDE SA Produits Chimique	2,000.00	156.92	EUR	313,840.00	0.37
AIR LIQUIDE SA-PF Produits Chimique	12,321.00	156.92	EUR	1,933,411.27	2.30
ALTEN SA Construction et matériaux de construction	11,000.00	79.05	EUR	869,550.00	1.03
ASM INTERNATIONAL NV Electrique - Electronique	3,220.00	558.80	EUR	1,799,336.00	2.14
ASML HOLDING NV Electrique - Electronique	8,630.00	678.70	EUR	5,857,181.00	6.96
ASTRAZENECA PLC Produits pharmaceutiques	11,000.00	104.68	GBP	1,392,694.73	1.66
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES Electrique - Electronique	13,300.00	132.30	EUR	1,759,590.00	2.09
BIOMERIEUX Produits pharmaceutiques	17,000.00	103.50	EUR	1,759,500.00	2.09
CAPGEMINI SE Bureau	7,900.00	158.15	EUR	1,249,385.00	1.49
CAREL INDUSTRIES SPA Construction et matériaux de construction	49,282.00	18.54	EUR	913,688.28	1.09
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN Construction et matériaux de construction	22,000.00	85.70	EUR	1,885,400.00	2.24
DANIELI & CO-RSP Machines et Véhicules	33,000.00	19.16	EUR	632,280.00	0.75
DASSAULT SYSTEMES SE Ordinateurs logiciels	52,000.00	33.50	EUR	1,742,000.00	2.07
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG Télécommunication	114,000.00	28.89	EUR	3,293,460.00	3.92
ELIS SA -W/I Services divers	66,000.00	18.90	EUR	1,247,400.00	1.48
ERG SPA Distribution Energie	40,000.00	19.65	EUR	786,000.00	0.93
ESSILORLUXOTTICA Produits pharmaceutiques	10,600.00	235.60	EUR	2,497,360.00	2.97
FERRARI NV Machines et Véhicules	4,100.00	412.40	EUR	1,690,840.00	2.01
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA Distribution Energie	22,700.00	128.60	EUR	2,919,220.00	3.47
GERRESHEIMER AG Industrie d'emballage et papier	19,000.00	71.00	EUR	1,349,000.00	1.60

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
HERMES INTERNATIONAL Textiles et habillement	1,070.00	2,322.00	EUR	2,484,540.00	2.95
IBERDROLA SA Distribution Energie	129,000.00	13.30	EUR	1,715,700.00	2.04
INFINEON TECHNOLOGIES AG Electrique - Electronique	15,000.00	31.40	EUR	471,000.00	0.56
INTERPARFUMS SA Produits pharmaceutiques	30,000.00	40.80	EUR	1,224,000.00	1.46
KINGSPAN GROUP PLC Construction et matériaux de construction	16,114.00	70.45	EUR	1,135,231.30	1.35
LONZA GROUP AG-REG Produits pharmaceutiques	3,900.00	535.80	CHF	2,226,671.64	2.65
LOREAL Produits pharmaceutiques	3,500.00	341.85	EUR	1,196,475.00	1.42
LOREAL SA-PF Produits pharmaceutiques	4,000.00	341.85	EUR	1,367,400.00	1.63
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI Textiles et habillement	7,370.00	635.50	EUR	4,683,635.00	5.57
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA Immobilier et logement	120,000.00	10.16	EUR	1,219,200.00	1.45
MERSEN Valeurs industrielles diverses	48,459.00	20.60	EUR	998,255.40	1.19
MICHELIN (CGDE) Machines et Véhicules	62,000.00	31.80	EUR	1,971,600.00	2.34
NOVO NORDISK A/S-B Produits pharmaceutiques	24,800.00	624.20	DKK	2,075,853.70	2.47
PUBLICIS GROUPE Publicité - Communication	24,400.00	103.00	EUR	2,513,200.00	2.99
RELX PLC Services divers	73,400.00	36.29	GBP	3,221,681.18	3.83
SAFRAN SA Aéronautique	8,200.00	212.10	EUR	1,739,220.00	2.07
SAGE GROUP PLC/THE Ordinateurs logiciels	80,000.00	12.73	GBP	1,231,736.82	1.46
SAP SE Ordinateurs logiciels	15,400.00	236.30	EUR	3,639,020.00	4.33
SCHNEIDER ELECTRIC SE Electrique - Electronique	14,400.00	240.90	EUR	3,468,960.00	4.12
SPIE SA - W/I Construction et matériaux de construction	30,000.00	30.04	EUR	901,200.00	1.07
STMICROELECTRONICS NV Electrique - Electronique	16,500.00	24.27	EUR	400,537.50	0.48

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
STRAUMANN HOLDING AG-REG	18,400.00	114.25	CHF	2,240,076.72	2.66
Produits pharmaceutiques					
TECHNIP ENERGIES NV	65,000.00	25.70	EUR	1,670,500.00	1.99
Construction et matériaux de construction					
VINCI SA	13,000.00	99.74	EUR	1,296,620.00	1.54
Construction et matériaux de construction					
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				1,418,000.00	1.69
OPCVM				1,418,000.00	1.69
LFR INCLUSION RESPONSABLE ISR 74C	1,000	1,418.00	EUR	1,418,000.00	1.69
Créances				9,709.50	0.01
Dettes				-95,722.63	-0.11
Autres comptes financiers				1,789,273.73	2.13
TOTAL ACTIF NET			EUR	84,104,711.14	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

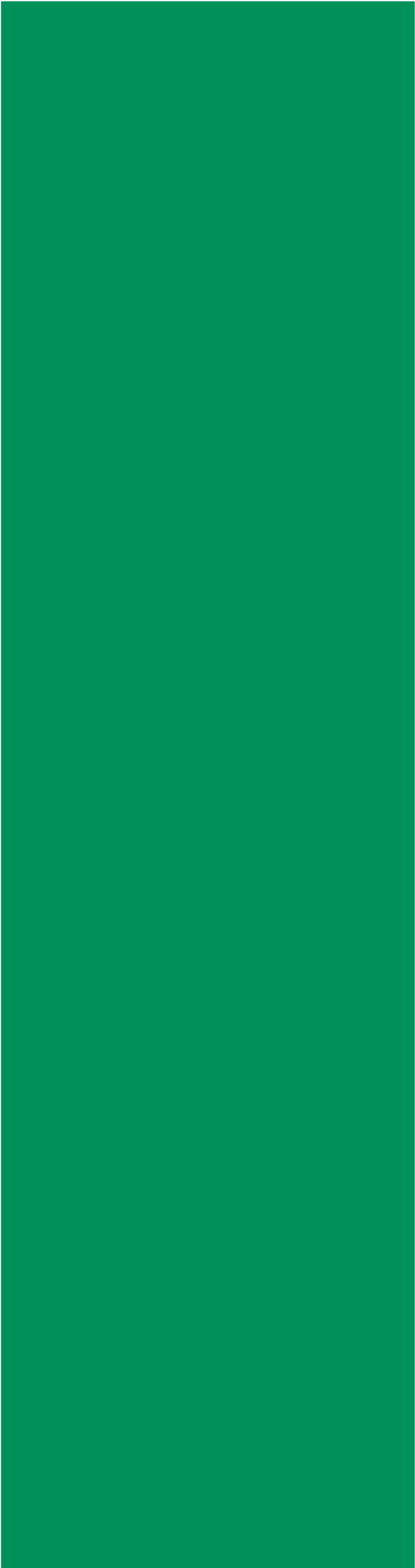
Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	82,401,450.54
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1,819,732.88
Autres passifs (-)	116,472.28
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	84,104,711.14

ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.



LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : La Financière Responsable

Siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	100,499,304.60	87,995,051.45
Actions et valeurs assimilées	99,092,574.60	86,833,051.45
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	99,092,574.60	86,833,051.45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	1,406,730.00	1,162,000.00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	1,406,730.00	1,162,000.00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	10,031.09	12,635.08
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	10,031.09	12,635.08
Comptes financiers	1,343,336.88	1,256,419.00
Liquidités	1,343,336.88	1,256,419.00
TOTAL DE L'ACTIF	101,852,672.57	89,264,105.53

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	101,287,100.99	86,263,848.06
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	199,008.03	2,963,167.66
Résultat de l'exercice (a,b)	246,187.21	-104,581.03
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 101,732,296.23	 89,122,434.69
 Instruments financiers	 -	 -
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
 Dettes	 101,796.49	 124,758.48
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	101,796.49	124,758.48
 Comptes financiers	 18,579.85	 16,912.36
Concours bancaires courants	18,579.85	16,912.36
Emprunts	-	-
 TOTAL DU PASSIF	 101,852,672.57	 89,264,105.53

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	1,352,788.62	1,388,260.29
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	4,481.00
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	26,413.02	2,590.14
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	1,379,201.64	1,395,331.43
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-2,574.69	-19,714.25
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-2,574.69	-19,714.25
Résultat sur opérations financières (I + II)	1,376,626.95	1,375,617.18
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,220,059.45	-1,602,196.31
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	156,567.50	-226,579.13
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	89,619.71	121,998.10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	246,187.21	-104,581.03

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1,60 % TTC maximum pour la part I
- 0,80 % TTC maximum pour la part L
- 1,00 % TTC maximum pour la part E
- 0,60 % TTC maximum pour la part M
- 1,10 % TTC maximum pour la part GP
- 2,20 % TTC maximum pour la part P

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

- 25% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence (avec condition de performance positive) pour les parts I, P, GP, M et L sur la base de l'actif net de frais fixes, avant frais variables ;
- 15% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence (avec condition de performance positive) pour les parts E sur la base de l'actif net de frais fixes, avant frais variables.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP LFR Euro Développement Durable ISR et l'indice de référence défini ci-après, sur l'exercice. Dans tout ce qui suit, on considèrera que, pour 2022, l'exercice débute le 1er janvier 2022 et s'achève le 31 décembre 2022.

Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre l'actif du FCP après frais de fonctionnement et de gestion et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions et aux rachats du FCP.

Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 25% TTC (part I, P, GP, M et L) ou 15% TTC (parts E) de la performance au-delà de l'indice de référence Euro Stoxx 50 net dividendes réinvestis (Ticker Bloomberg : SX5T Index), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

Si, sur l'exercice considéré (i), sur les cinq dernières années (ii), ou depuis la dernière date de cristallisation (iii) la performance du FCP est inférieure à celle de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et toute sous-performance par rapport à l'indice de référence devra être compensée avant que les commissions de surperformance ne redeviennent exigibles.

Il est entendu que dans le cas des parts I, P, GP, L et E, toutes les périodes de référence sont remises à zéro au 1er janvier 2022. Ainsi, pour chaque catégorie de part concernée, la valeur de référence des différentes périodes correspond à l'actif net de référence au 31/12/2021.

Dans le cas spécifique des parts M, pour lesquelles la clôture annuelle des commissions de surperformance est actuellement fixée au 31 mars de chaque année, ces parts feront l'objet d'une cristallisation différée au 31/12/2022.

Si en cours d'exercice, la performance du FCP est supérieure à celle de l'actif de référence sur les trois périodes de référence retenues, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre de la commission de surperformance lors du calcul de la valeur liquidative.

Les trois périodes de référence retenues sont :

- (i) L'exercice comptable considéré, soit une période de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année ;
- (ii) La période débutant à la date de clôture du 5ème exercice précédent la date de calcul de valeur liquidative ;
- (iii) La période débutant à la dernière date de clôture comptable ayant fait l'objet d'une cristallisation de la provision au titre de la commission de surperformance, sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans.

La commission de surperformance sera provisionnée lorsque les trois conditions énumérées ci-avant seront réunies : (i) une surperformance sur l'année en cours ET (ii) depuis la clôture du 5ème exercice précédent l'exercice en cours ET (iii) depuis la dernière date de clôture comptable donnant lieu à cristallisation de la provision pour commission de surperformance sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de sous-performance par rapport à l'actif de référence, la période d'observation sera prolongée d'une année, afin que toute sous-performance passée soit rattrapée avant que de nouvelles commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Les sous-performances passées non encore compensées sont effacées et sortent de l'historique après une période de cinq années.

Il est spécifiquement précisé que la commission de surperformance est conditionnée à une obligation de performance positive du FCP sur l'exercice. Toute performance négative du FCP au cours de l'exercice considéré aura pour conséquence la nullité de la provision pour commission de surperformance.

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Pour chaque catégorie de parts, l'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net des frais de gestion fixe avant imputation des provisions au titre de la commission de surperformance. Ces provisions de commissions de surperformance sont directement imputées au compte de résultat du FCP à chaque valeur liquidative. La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la société de gestion à la fin de chaque exercice. La provision, lorsque positive, est donc remise à zéro chaque année.

En cas de surperformance du FCP au cours d'un exercice sans que cette surperformance ne donne lieu à une provision au titre de la commission de surperformance, la remise à zéro (ou « reset ») du fichier de calcul en fin d'exercice demeure à l'appréciation de la société de gestion.

Si des rachats sont centralisés en présence d'une provision au titre de la commission de surperformance, la quote-part de la commission provisionnée correspondante aux parts rachetées devient définitivement acquise et payée à la société de gestion.

À la fin d'une période de référence de 5 ans, la sous-performance non compensée est effacée.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Part I : Capitalisation
Part L : Capitalisation
Part E : Capitalisation
Part M : Capitalisation
Part GP : Capitalisation
Part P : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part I : Capitalisation
Part L : Capitalisation
Part E : Capitalisation
Part M : Capitalisation
Part GP : Capitalisation
Part P : Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	89,122,434.69	125,347,201.94
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	62,771,497.57	28,613,170.53
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-69,505,896.63	-34,239,141.49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7,427,978.19	6,433,369.74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6,994,137.66	-3,075,349.21
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-168,342.47	-159,858.01
Différences de change	-27,805.59	-58,459.42
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	18,950,000.63	-33,511,920.26
Différence d'estimation exercice N	28,591,615.22	9,641,614.59
Différence d'estimation exercice N-1	-9,641,614.59	-43,153,534.85
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	156,567.50	-226,579.13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	101,732,296.23	89,122,434.69

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	1,406,730.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	981.755	
Nombre de titres rachetés	32,797.795	
Catégorie de classe P (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	21,580.439	
Nombre de titres rachetés	37,805.839	
Catégorie de classe GP (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,569.886	
Nombre de titres rachetés	929.625	
Catégorie de classe M (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Catégorie de classe L (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	3,410.451	
Nombre de titres rachetés	1,359.221	
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	293,686.74	1.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe P (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	469,120.46	2.19
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Catégorie de classe GP (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	26,351.59	1.10
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe M (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	11.70	0.57
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe L (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	410,560.74	0.80
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	20,328.22	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	10,031.09
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	10,031.09
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	92,825.68
Autres créditeurs divers	7,929.04
Provision pour risque des liquidités de marché	1,041.77
TOTAL DES DETTES	101,796.49

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,343,336.88
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	18,579.85
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,343,336.88	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	18,579.85	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	GBP	DKK	CHF	NOK
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	5,439,963.07	2,622,130.11	2,479,509.52	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	14,054.34	10.93	3,385.52	1,129.06
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-11,340.51	-95,096.67
Total	-11,340.51	-95,096.67
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-11,340.51	-95,096.67
Total	-11,340.51	-95,096.67
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	14,438.60	1,335,573.52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	14,438.60	1,335,573.52
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	14,438.60	1,335,573.52
Total	14,438.60	1,335,573.52
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-156,441.38	-173,501.36
Total	-156,441.38	-173,501.36
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-156,441.38	-173,501.36
Total	-156,441.38	-173,501.36
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	43,917.95	666,886.66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	43,917.95	666,886.66
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	43,917.95	666,886.66
Total	43,917.95	666,886.66
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe GP (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	8,144.98	5,946.28
Total	8,144.98	5,946.28
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8,144.98	5,946.28
Total	8,144.98	5,946.28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5,150.41	68,688.39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	5,150.41	68,688.39
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5,150.41	68,688.39
Total	5,150.41	68,688.39
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe M (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	17.48	41.56
Total	17.48	41.56
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	17.48	41.56
Total	17.48	41.56
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4.26	59.11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4.26	59.11
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4.26	59.11
Total	4.26	59.11
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe L (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	397,017.04	151,031.30
Total	397,017.04	151,031.30
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	397,017.04	151,031.30
Total	397,017.04	151,031.30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	131,231.48	832,735.72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	131,231.48	832,735.72
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	131,231.48	832,735.72
Total	131,231.48	832,735.72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	8,789.60	6,997.86
Total	8,789.60	6,997.86
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8,789.60	6,997.86
Total	8,789.60	6,997.86
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4,265.33	59,224.26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4,265.33	59,224.26
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4,265.33	59,224.26
Total	4,265.33	59,224.26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,010.90	1,079.99	1,417.72	1,073.18	1,307.21
Actif net (en k EUR)	56,031.75	58,264.21	75,876.70	40,138.00	7,300.57
Nombre de titres					
Parts C	55,427.109	53,948.484	53,520.211	37,400.853	5,584.813

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-56.40	2.30	133.34	35.70	2.58
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	3.11	-44.02	-40.43	-2.54	-2.03

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	110.55	119.19	155.36	116.90	141.55
Actif net (en k EUR)	2,415.29	12,695.54	26,910.95	19,958.66	21,869.18
Nombre de titres					
Parts C	21,846.928	106,509.695	173,209.322	170,722.125	154,496.725

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-6.21	0.25	14.64	3.90	0.28
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.53	-3.64	-5.41	-1.01	-1.01

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Catégorie de classe GP (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	120.15	129.78	170.91	130.03	159.17
Actif net (en k EUR)	1,639.16	2,981.32	4,409.94	2,071.50	2,637.73
Nombre de titres					
Parts C	13,641.825	22,971.292	25,801.202	15,930.583	16,570.844

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-6.68	0.27	16.05	4.31	0.31
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	0.90	-3.90	-4.38	0.37	0.49

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Catégorie de classe M (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,572.41	1,749.96	2,313.99	1,791.57	2,204.71
Actif net (en k EUR)	1.57	1.75	2.31	1.79	2.20
Nombre de titres					
Parts C	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-87.16	4.26	217.10	59.11	4.26
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	19.46	-1.40	-51.03	41.56	17.48

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Catégorie de classe L (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	13,505.39	14,515.81	19,167.07	14,625.25	17,957.15
Actif net (en k EUR)	5,456.18	5,864.39	7,743.50	25,165.21	67,732.54
Nombre de titres					
Parts C	404.000	404.000	404.000	1,720.668	3,771.898

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-749.30	30.87	1,799.15	483.96	34.79
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	140.02	-515.88	-447.52	87.77	105.25

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	12,105.90	13,164.43	17,514.80	13,337.88	16,343.86
Actif net (en k EUR)	35,034.50	7,819.68	10,403.80	1,787.28	2,190.08
Nombre de titres					
Parts C	2,894.000	594.000	594.000	134.000	134.000

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-672.75	28.57	1,639.51	441.97	31.83
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	103.35	-310.00	-280.83	52.22	65.59

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe D (Devise: EUR)

31/12/2019

Valeur liquidative (en EUR)	
Parts D	1,057.92
Actif net (en k EUR)	1.06
Nombre de titres	
Parts D	1.000

Date de mise en paiement 31/12/2019

Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes -
(y compris les acomptes) (en EUR)

Distribution unitaire sur résultat -
(y compris les acomptes) (en EUR)

Crédit d'impôt unitaire (*) -
personnes physiques (en EUR)

Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)
Parts D 4.74

Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)
Parts D -7.14

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				99,092,574.60	97.41
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				99,092,574.60	97.41
AIR LIQUIDE SA-PF	16,650.00	176.12	EUR	2,932,398.00	2.88
ALTEN SA	17,000.00	134.60	EUR	2,288,200.00	2.25
ASML HOLDING NV	10,000.00	681.70	EUR	6,817,000.00	6.70
ASTRAZENECA PLC	21,000.00	106.00	GBP	2,568,807.34	2.53
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	15,000.00	136.45	EUR	2,046,750.00	2.01
CAPGEMINI SE	18,000.00	188.75	EUR	3,397,500.00	3.34
CAREL INDUSTRIES SPA	91,125.00	24.80	EUR	2,259,900.00	2.22
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	42,555.00	66.66	EUR	2,836,716.26	2.79
DASSAULT SYSTEMES SE	70,000.00	44.23	EUR	3,096,450.00	3.04
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	139,000.00	21.75	EUR	3,023,250.00	2.97
ESSILORLUXOTTICA	19,100.00	181.60	EUR	3,468,560.00	3.41
FERRARI NV	8,600.00	305.20	EUR	2,624,720.00	2.58
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	19,300.00	119.90	EUR	2,314,070.00	2.27
HERMES INTERNATIONAL	1,550.00	1,918.80	EUR	2,974,140.00	2.92
IBERDROLA SA	234,932.00	11.87	EUR	2,788,642.84	2.74
INFINEON TECHNOLOGIES AG	73,000.00	37.80	EUR	2,759,400.00	2.71
INTERPARFUMS SA	49,000.00	50.40	EUR	2,469,600.00	2.43
JCDECAUX SE	111,000.00	18.20	EUR	2,020,200.00	1.99
KINGSPAN GROUP PLC	32,000.00	78.40	EUR	2,508,800.00	2.47
LOREAL	400.00	450.65	EUR	180,260.00	0.18
LOREAL SA-PF	7,500.00	450.65	EUR	3,379,875.00	3.32
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	8,700.00	733.60	EUR	6,382,320.00	6.27
MERSEN	82,300.00	35.20	EUR	2,896,960.00	2.85
MICHELIN (CGDE)	96,000.00	32.46	EUR	3,116,160.00	3.06
NOVO NORDISK A/S-B	28,000.00	698.10	DKK	2,622,130.11	2.58
PUBLICIS GROUPE	27,000.00	84.00	EUR	2,268,000.00	2.23
RELX PLC	80,000.00	31.10	GBP	2,871,155.73	2.82
SAFRAN SA	18,630.00	159.46	EUR	2,970,739.80	2.92
SCHNEIDER ELECTRIC SE	20,500.00	181.78	EUR	3,726,490.00	3.66
SIEMENS HEALTHINEERS AG	50,000.00	52.60	EUR	2,630,000.00	2.59
STMICROELECTRONICS NV	70,000.00	45.24	EUR	3,167,150.00	3.11
STRAUMANN HOLDING AG-REG	17,000.00	135.60	CHF	2,479,509.52	2.44
TECHNIP ENERGIES NV	130,000.00	21.16	EUR	2,750,800.00	2.70

LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VINCI SA	21,600.00	113.70	EUR	2,455,920.00	2.41
Titres d'OPC				1,406,730.00	1.38
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				1,406,730.00	1.38
LFR INCLUSION RESPONSABLE ISR 74C	1,000	1,406.73	EUR	1,406,730.00	1.38
Créances				10,031.09	0.01
Dettes				-101,796.49	-0.10
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				1,324,757.03	1.30
TOTAL ACTIF NET			EUR	101,732,296.23	100.00